



Mairie du 14^e arrondissement

Le 30 novembre 2020, à 18 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie annexe, sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 24 novembre 2020.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M Maxime COCHARD, M. Elliot de FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Jean-François ALEXANDRE
Mme Anne LEVY-THIBERT
Mme Hélène MERMBERG
Mme Olivia POLSKI
(à partir de la délibération 2020 DDCT 97)

M. Patrick VIRY
Mme Stéphanie CLAUD
M. Didier ANTONELLI
M. Valentin GUENANEN

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance
M. Amine BOUABBAS (jusqu'à la délibération 14 2020 24)
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE (jusqu'à la délibération 14 2020 26)
Mme Olivia POLSKI (jusqu'à la délibération 2020 DAE 316)
M. Hermano SANCHES-RUIVO (jusqu'à la délibération 2020 DAE 316)

Mme PETIT ouvre la séance à 18 h 06.

M^{me} PETIT

Anne LEVY donne pouvoir à Stéphanie CLAUD, Hélène MERMBERG à Didier ANTONELLI, et Jean-François ALEXANDRE à Patrick VIRY.

– **14 2020 28 Approbation d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

J'ai prévenu tous les élus du Conseil d'Arrondissement d'un ordre du jour complémentaire, dont je soumetts l'approbation au vote. Ce sont des délibérations de l'Hôtel de Ville que nous avons reçues après l'envoi du dossier du Conseil d'Arrondissement aux élus. Cet ordre du jour complémentaire comprend quatre délibérations de la DAE.

DÉLIBÉRATION N°173

– **14 2020 28 Approbation d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

L'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence est adoptée à

l'unanimité Suffrages exprimés : 25 dont 3 pouvoirs

- Pour : 25 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– **14 2020 24 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'Arrondissement du 3 novembre 2020**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous propose d'approuver le compte rendu de la séance de notre Conseil du 3 novembre dernier. Y a-t-il des demandes de modifications ?

DÉLIBÉRATION N°174

– **14 2020 24 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'Arrondissement du 3 novembre 2020**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Le compte rendu en date du 3 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 25 dont 3 pouvoirs

- Pour : 25 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} BERTRAND

Je vous présente le bilan annuel traditionnel de la commission logement pour la transparence dans les propositions d'attribution des logements du 14^e arrondissement. Cette commission existe depuis 2001 et confirmée en 2018. Elle est composée de représentants du monde associatif, dont vous avez la liste dans la communication, des services sociaux et de cinq élus, et non quatre comme indiqué.

L'objectif premier de la commission est de garantir la plus grande transparence dans les propositions adressées aux organismes gestionnaires. Pour chaque logement, trois candidats sont désignés sur le fondement de la cotation définie par la Maire de Paris avec certains critères de priorité que vous connaissez. Ces trois dossiers sont soumis aux bailleurs qui sont seuls compétents pour l'attribution des logements. Caroline MIGNOT est à ce jour présidente de la commission logement 14.

La commission s'est réunie à 20 reprises en 2019 pour examiner 71 logements. Je profite pour dire qu'en 2020, malgré le confinement des mois de mars et avril, la commission d'attribution a poursuivi son chemin et a attribué des logements en 2020.

En dépit de l'effort réalisé par la Ville de Paris et le 14^e arrondissement, il y a encore aujourd'hui plus de 8 000 demandeurs de logement pour notre arrondissement. La commission a été amenée à délibérer en 2019 pour 71 logements : 57 en commission classique, et 14 logements réservés pour les commissions agent ville. Vous savez que notre politique est de pouvoir réserver 25 % des logements aux agents ville, quelle que soit leur direction de rattachement.

Concernant la catégorie de financement, ce sont majoritairement des PLUS et des PLS, mais aussi des PLA-I et PLI.

Les typologies de logements majoritaires (50) sont les F2 et F3 qui sont les demandes les plus importantes des logements attribués par les bailleurs sur proposition de la commission logement du 14^e arrondissement.

Comment est organisé le service logement à la Mairie du 14^e ? Comme d'autres mairies, la Mairie du 14^e est dotée d'une antenne logement qui abrite les conseillers de la direction du logement située ici, au deuxième étage. En complément de cette antenne de la direction du logement, depuis 2017 avec la volonté de la Maire du 14^e, une commission logement a été créée et cette dernière continue de faire évoluer le processus technique de préparation de la commission et de suivi des logements.

Je profite de mon intervention pour vous dire qu'à ce jour, en novembre 2020, le service logement a accueilli une nouvelle responsable qui travaille aujourd'hui pour tenter d'apporter, encore plus que nous l'avons toujours fait, des réponses appropriées et personnalisées aux demandeurs de logement qui s'adresse à nous. Nous savons très bien qu'un dossier logement bien renseigné améliorera les chances d'être retenu en commission de désignation, et évitera les refus que nous voyons parfois de la part des bailleurs parce que les dossiers ne sont pas suffisamment actualisés.

La communication mentionne également toutes les directions concernées par l'affectation des 14 logements attribués aux agents villes.

En 2020, l'antenne de la direction du logement qui accueillait sans rendez-vous le public a arrêté ce process. Nous tenions et nous tenons toujours à ce que les personnes demandeuses soient accueillies physiquement et sans rendez-vous par les conseillers de la direction du logement. Cela n'a pas été possible pour une grande partie de l'année 2020. Nous espérons réorganiser toute cette antenne logement avec les personnels de la Mairie du 14^e et les conseillers DLH en 2021. J'évoquerai cette nouvelle organisation dans quelque temps, quand les conditions sanitaires, en particulier, nous permettront de la mettre en place. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Je remercie tous les élus qui participent à cette commission. Nous sommes plutôt satisfaits, nous trouvons constructif que l'opposition ait souhaité, contrairement à la mandature précédente, siéger au sein de cette commission.

M. de FARAMOND

Merci beaucoup Madame la Maire.

Les Fonds de la Maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par la Mairie d'arrondissement à l'occasion des quêtes de mariage ou lors de dons spontanés, ainsi que 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition des locaux municipaux.

Au titre de l'année 2020, le montant des crédits alloués au 14^e arrondissement se compose de 18 359,82 € au titre de 100 % des recettes issues des quêtes de mariages et dons. Pour les droits de tournage, de 14 722,48 € (le document comporte une erreur).

Comme chaque année, ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelle avec une petite évolution pour 2020. Ces fonds sont désormais versés directement aux associations sous forme de prestations. Dans ce cadre, la Maire du 14^e arrondissement a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 33 082 € :

- 2 500 € pour l'association « Migrants Plaisance » pour poursuivre son activité de cours d'alphabétisation auprès des jeunes migrants ;
- 5 000 € pour l'association « L'Art de Coudre », que nous connaissons bien, pour l'accueil d'un atelier de couture et la réalisation de masques en tissus ;
- 5 000 € pour l'association « Les Marchés de la création » pour l'organisation des 25 ans du marché qui n'a pu se tenir, des fonds ayant tout de même été engagés ;
- 3 000 € pour l'association « C14 » qui devait aussi tenir à l'Annexe le salon de la céramique annulé pour cause de Covid. L'association avait déjà engagé des frais assez importants pour payer le tirage du catalogue de ce salon international ;
- 1 000 € pour l'association « JAM Omnisport » pour soutenir les pratiques sportives et culturelles pendant la période de déconfinement ;
- 1 000 € pour l'association « Ten-over Tap » pour la réalisation de cours de claquettes auprès de jeunes aveugles, en partenariat avec l'IDES ;
- 500 € pour l'association « Jardin Jean Genêt », jardin partagé situé rue Raymond Losserand pour l'achat de plantes et d'outils ;
- 1 000 € pour l'association « Le Jardin du Carrousel », jardin partagé situé dans le prolongement du Square aspirant Dunant, le square Gilbert Perroy suite aux travaux effectués pour ce nouvel espace pour l'acquisition de matériel, et autres achats ;
- 1 000 € pour l'association « Pernéty Écologie » pour l'acquisition de matériel de jardinage pour l'aménagement de l'espace partagé de ce jardin ;
- 1 000 € pour l'association « Yves Coty », jardin partagé avenue René Coty ;
- 1 500 € pour l'association « Ring 14 » qui développe des activités gratuites de boxe le dimanche après-midi au stade Jules Noël situé avenue Maurice d'Ocagne ;
- 1 000 € pour l'association « Florimont » en soutien à la réalisation de la journée des pains ;
- 1 500 € pour l'association « Circul'Livres » pour l'organisation d'une journée d'informations sur les stations de tramway de l'arrondissement ;
- 500 € pour l'association « Les Femmes de Pernéty » pour aider à l'organisation d'une sortie d'une journée à la mer à Trouville ;
- 4 000 € pour l'association « Le Marché solidaire » qui réalise de nombreuses actions en matière alimentaire et qui participent également aux collectes à l'Annexe tous les mercredis de denrées non périssables ou de vêtements chauds ;
- 1 000 € pour l'association « Arzazou » pour l'organisation d'ateliers de dessin avec des enfants de l'arrondissement ;

- 1 580 € pour l'association « Grande Masse des Beaux-Arts » qui, pendant le premier confinement et encore maintenant, permet à de nombreux habitants de la Porte de Vanves d'imprimer des documents administratifs ;
- 1 000 € pour l'association « La Ressourcerie Créative » en soutien aux collectes organisées pendant le confinement et qui est très durement touché, du fait de son ouverture assez récente, par ce deuxième confinement.

M^{me} PETIT

Au regard du peu de mariages et de tournages effectués en 2020, la prochaine enveloppe sera beaucoup moins importante.

– 14 2020 26 - Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2021

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

C'est l'introduction de cette délibération budgétaire définitive avant l'approbation du budget de la Ville de Paris lors de son prochain Conseil qui aura lieu dans deux semaines. Nous avons déjà débattu de ces montants que fixe cette délibération.

Au premier Conseil de 2021, après l'adoption du budget en Conseil de Paris, nous aurons une communication sur les principaux projets de travaux d'investissement réalisés en 2021 grâce à ce budget, dans notre arrondissement, sur les équipements publics et l'espace public.

Il s'agit ce soir de voter et d'approuver définitivement les différentes dotations qui composent l'état spécial d'arrondissement :

- La dotation d'animation locale pour un montant de 667 231 € ;
- La dotation de gestion locale qui concerne tous les équipements, espaces et jardins publics de proximité pour un montant de 7 033 954 € ;

Cela représente un budget primitif de fonctionnement pour l'année 2021 de 7 701 185 €.

- La dotation d'investissement est fixée à 283 060 €, ce qui correspond au budget primitif d'investissement d'arrondissement.

Le budget total du 14^e arrondissement s'élève ainsi à 7 984 245 €.

La délibération rappelle le montant de cette dotation pour 2020 très légèrement inférieure (7 930 805 €).

Le document comporte le détail des affectations (écoles, bibliothèques, piscines, équipements sportifs) de cette dotation de fonctionnement, et également tout ce qui concerne les joyeux fluides des équipements et le budget de fonctionnement nécessaire aux jardins publics, aux crèches, etc.

DÉLIBÉRATION N°175

– 14 2020 26 - Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2021

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 22 dont 1 pouvoir

- Pour : 22 dont 1 pouvoir

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 4 dont 2 pouvoirs

(J.F. ALEXANDRE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAE 316 Plan de relance ESS - Subvention de fonctionnement (177 000 €) et convention avec l'association Aurore

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention importante à l'association « Aurore » de 177 000 €. Cela peut paraître important, néanmoins, c'est une subvention qui permet aux trois associations porteuses de l'occupation temporaire des Grands Voisins de terminer sur un bilan qui ne soit pas déficitaire.

La délibération indique ce que nous avons constaté, et cela a fait l'objet d'un travail de bilan partagé et rendu public ces derniers mois juste avant la fermeture définitive des Grands Voisins, un bilan extrêmement détaillé de leurs activités, mais également, puisqu'il n'y a jamais eu de tabou sur cette occupation temporaire, du bilan économique et financier.

Ces quatre années d'ouverture au public nous ont tous permis de constater que la vie était revenue, que la ville avait pu de nouveau fonctionner sur ce site exceptionnel de Saint-Vincent-de-Paul. Le bilan économique de cette expérimentation s'élève pour les dépenses à 5 208 000 € et à 5 267 000 € pour les recettes.

Cette dernière année a été particulière pour le collectif des Grands Voisins avec les confinements, mais ils avaient également été impactés en fin d'année 2019 par les différents mouvements sociaux qui les avaient empêchés d'ouvrir comme ils le souhaitaient sur l'avenue Denfert-Rochereau, induisant un léger déficit. Cela ne leur a pas permis de percevoir autant de recettes qu'escompté.

De nombreux ateliers d'artistes, d'associations et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire avaient leur activité en leur sein. Ils se sont retrouvés privés de ressources et d'activités. L'association locataire officielle, « Aurore » nous avait interrogés. Nous avons réussi à construire une réponse commune pour, de la même manière que la Ville l'a fait avec ses bailleurs, faire en sorte que les loyers que l'association percevait de la part de ses différents locataires puissent être évalués avec les effets du confinement.

J'espère que le Conseil d'Arrondissement et le Conseil de Paris approuveront à l'unanimité cette délibération. Cela montrerait une reconnaissance politique au sens très noble du terme de cette nouvelle manière d'occuper des espaces promis à des aménagements durables futurs et, par cette occupation temporaire dans un espace assez majestueux, le fait de rendre utile des petits morceaux de ville. Cela s'est d'abord construit avec de l'hébergement d'urgence que nous avons souhaité tout de suite dès 2014 élargir, rendre pluridisciplinaire et faire en sorte que chacun·e s'y retrouve.

Je n'ai pas trouvé mieux pour rapporter cette délibération que de vous lire un petit extrait du bilan que le collectif des Grands Voisins a écrit. Ce bilan est public et largement accessible à tous. Il doit nous rappeler, avant de voter cette délibération, le but de cette expérience collective et l'ampleur qu'elle a connue.

« Les Grands Voisins, c'est l'expérience unique, aux conditions sans cesse renouvelées, d'utilisation d'espaces temporairement vacants, pour répondre à des besoins fondamentaux : se loger, se nourrir, se réaliser et partager un espace, du temps, de l'humain. Dans l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, situé dans le 14^e arrondissement de Paris, une des plus grandes occupations temporaires d'Europe aux usages et publics mixtes et variés s'est déployée sur un terrain de 3,4 hectares. De 2015 à 2020, plusieurs milliers de personnes ont habité, travaillé et partagé ces espaces. Ils ont tissé d'autres manières d'être en ville ensemble et ont proposé des formes nouvelles de solidarité et de créativité. »

Je pense que c'est ce que nous avons tous pu vivre individuellement et connaître avec les Grands Voisins. Cette expérience a beaucoup apporté au 14^e arrondissement, au futur projet de Saint-Vincent-de-Paul. Nous aurons l'occasion, au moment où nous présenterons, en 2021, l'avenir des différents lots combien cette expérience nous a apporté dans notre manière de concevoir, de fabriquer la ville, et de la vivre.

Au début de cette occupation temporaire, nous avons voulu apporter une première base de financements publics pour amorcer et pour permettre à ce collectif de démarrer cette occupation temporaire de manière sereine. Nous avons prévu une subvention qui s'apparentait à celle que nous vous proposons de voter aujourd'hui. Cette subvention n'avait pu aller à son terme.

Aujourd'hui, c'est un juste retour de reconnaissance. Le fait d'approuver cette délibération montrera peut-être que tous les élus du 14^e arrondissement pourront partager avec leurs autres élus l'utilité de ces expériences porteuses de sens. Elles participent également à une fabrique d'intérêt général.

Cette expérience s'est d'ailleurs exportée dans Paris, en région Île-de-France, dans le pays, et même à l'étranger. Nous avons voyagé avec eux. Ils sont allés à Montréal expliquer quels étaient les ingrédients de cette aventure. Elle s'est également rendue à Venise, lors de la Biennale internationale de l'architecture.

J'ai l'honneur et le bonheur de rapporter cette délibération. C'est un petit bonheur par rapport à tout ce que nous avons vécu et construit avec eux. Tout ce qui a été réalisé et construit sur ce site pendant ces années, toutes les cabanes, les murs, les échelles, le matériel ou l'immatériel, imaginaires ou concrets avaient été réalisés non pour construire des murs entre les humains, mais bien au contraire, montrer qu'il était possible d'habiter autrement, élargir son esprit, faire vivre des idées plus actives, plus fortes, plus résistantes, souvent parfois plus poétiques que ce que nous, élus, femmes ou hommes politiques, nous pouvons penser. Cela nous avait fait un bien fou.

Je remercie enfin les élus convaincus de la nécessité de cette expérience. Ce n'était pas forcément à l'unanimité au début. Tout le monde n'était pas très forcément convaincu de confier des clés à un projet dont nous ne voulions pas maîtriser entièrement tous les tenants et aboutissants. Je remercie tous ceux qui ont été dans un état d'esprit constructif. Je remercie aussi l'aménageur, Paris&Métropole Aménagement qui a pris le relais, l'AP-HP, le premier propriétaire qui n'était pas convaincu au début, mais qui au final, a aussi très bien joué le jeu et accepté ces nouveaux locataires. Je remercie « Yes We Camp », Plateau Urbain, et l'association « Aurore ».

J'ai beaucoup appris, et je crois que tout le monde a beaucoup appris. Nous aurons, pour cette mandature, de multiples raisons de montrer aux habitants du 14^e arrondissement, mais aussi bien au-delà qu'il existe un petit héritage des Grands Voisins, et que nous saurons être à la hauteur de ces biens communs qui ont vécu là-bas pendant cinq ans, et qu'ils auront une trace et une permanence dans le quartier futur.

Je vous propose d'en débattre et de passer au vote.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Si le projet de délibération avait l'objet de son intitulé, c'est-à-dire une subvention à l'association « Aurore », nous voterions à deux mains. Mais, je ne comprends pas l'exposé des motifs qui est flou, qui nous parle surtout de l'occupation temporaire, et le délibéré qui prévoit de donner 177 000 € à « Aurore » qui peut faire un reversement partiel à l'association « Yes We Camp » et à la société coopérative d'intérêt collectif Plateau Urbain.

Sous couvert d'une subvention à « Aurore », des déficits d'autres structures sont épongés. Nous serions ouverts à cette possibilité, mais nous aimerions bien en ce cas, avoir les comptes de « Yes We Camp », connaître le montant du déficit, son origine, ainsi que pour Plateau Urbain.

Pour l'association « Aurore », nous cernons parfaitement bien les contours, nous connaissons le sérieux, elle conventionne avec la Ville de Paris, elle a des comptes carrés. Le reste est flou. J'ai vraiment du mal à voter quelque chose de flou. J'aimerais avoir des informations sur le montant et le déficit des autres structures, et cela n'est pas du tout mentionné. Jusqu'au titre du projet de délibération qui est trompeur. Je ne dis pas qu'il y a volonté de tromper, je dis juste que cela n'est pas raisonnable. Ce n'est pas comme cela que nous fonctionnons. Même MédiaPro et Canal+ font des conventions.

M. AZIÈRE

Je voudrais faire une petite intervention pour répondre à vos propos, Madame la Maire, sur l'association des Grands Voisins. Je ne voudrais pas que l'on confonde l'esprit des lieux qui a habité ce site de Saint-Vincent-de-Paul, avec la destination du projet qui, comme tout projet foncier important dans une ville comme Paris, posait un débat.

Il est indéniable que les Grands Voisins ont réussi cette occupation temporaire des lieux, ils ont participé à l'animation de la vie démocratique de l'arrondissement. Le terme participation prend d'ailleurs pleinement son sens avec celle des habitants, l'économie solidaire qui s'y est développée. Le bilan est excessivement positif, et il faut reconnaître là un savoir-faire qui s'exporte, et c'est une chance que le 14^e lui ait offert un champ d'exploration de cette envergure.

Au-delà, pour autant, je considère que cela ne permet pas de refermer le débat sur la destination et l'objet urbain que nous sommes en droit d'attendre des investissements qui seront faits sur le site de Saint-Vincent-de-Paul. Il y aurait une toute petite perversion, au sens amical du terme, intellectuel, à opposer l'un à l'autre.

Encore une fois, les Grands Voisins y ont véritablement construit et conforté une expérience et un savoir-faire importants dans le domaine de l'occupation temporaire, de l'invention démocratique. En l'occurrence, je suis plus réservé sur les prolongements que cet état d'esprit peut avoir sur le projet, voire même de co-construction du projet comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire la dernière fois que nous avons parlé de Saint-Vincent-de-Paul. Il ne me semble pas qu'un projet de cette envergure, trois hectares et demi à Paris, puisse être simplement le résultat d'un happening démocratique aussi réussi soit-il.

Je voulais juste dire que j'approuve complètement votre jugement et le bilan des Grands Voisins, pour autant, on peut rester légitime et objectif dans l'appréciation que l'on porte sur le projet Saint-Vincent-de-Paul lui-même.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire. En soutien à ce qui a été dit, je m'associe également aux commentaires très élogieux sur le travail réalisé par « Aurore » et plus généralement celui sur les Grands Voisins. Cela a fait l'objet d'un film fort intéressant, *Les Grands Voisins, la cité rêvée*, et il s'agit là d'une expérience extrêmement instructive.

Je suis également d'accord sur le fait qu'il faut découpler, d'une part cette expérience des Grands Voisins et, d'autre part, le site de Saint-Vincent-de-Paul dont nous aurons l'occasion de débattre encore à de multiples reprises.

M^{me} PETIT

Merci pour vos interventions.

DÉLIBÉRATION N°176

– **2020 DAE 316 Plan de relance ESS - Subvention de fonctionnement (177 000 €) et convention avec l'association Aurore**

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 21 dont 1 pouvoir

- Pour : 21 dont 1 pouvoir

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Ne prennent pas part au vote : 1

(J. MARCHAND)

– **14 2020 25 - Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14^e arrondissement**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Après chaque élection municipale, chaque assemblée délibérante est amenée à revisiter et à adopter son règlement intérieur qui est le document de référence qui permet la bonne tenue de tous les débats, dans le respect du Code général des collectivités territoriales, de la loi Paris-Lyon-Marseille qui concerne notre arrondissement parisien. Il permet aussi, et c'est important, que chaque élu d'un Conseil d'Arrondissement puisse s'exprimer.

Depuis plusieurs mandatures, nous tenons également au fait que le public assiste et intervienne lors de nos débats sur un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour ou sur un projet de vœu. C'est un acquis, et nous ne l'avons pas revu. Notre règlement intérieur - je dis cela en introduction parce qu'il est important de le savoir lorsque l'on s'apprête à le voter - contient également des dispositions qui

relèvent aussi du lien que nous avons souhaité intégrer, depuis 2014, entre l'organisation de nos débats du Conseil d'Arrondissement et l'activité des conseils de quartier. Chacun de ces derniers peut délibérer sur des projets de vœux et lorsqu'ils sont adoptés, nous nous étions engagés, en 2014, à les inscrire systématiquement à l'ordre du jour du Conseil d'Arrondissement.

Je fais cette petite précision pour dire que, comme avec Elliott de FARAMOND et tout l'exécutif municipal du 14^e, mais également tous les élus du Conseil d'Arrondissement, nous serons amenés à réfléchir et à retravailler avec les habitants et les conseils de quartier tout au long de l'année 2021 pour aboutir à une nouvelle charte de la démocratie participative et citoyenne. Ce règlement intérieur proposé reprend les mêmes dispositifs qui reliaient nos différentes instances de démocratie participative et notre assemblée délibérative. Mais nous pourrons, en fonction des éléments de la future charte qui sera adoptée à la fin du premier semestre 2021 ou au tout début septembre 2021, revenir pour intégrer des choses dans notre règlement intérieur. Mais pour cela, il nous faut d'abord élaborer tout cela avec les habitants et les conseillers de quartier.

Pour ce règlement intérieur, nous avons travaillé de la manière suivante :

- Nous avons adressé, à tous les groupes de ce conseil, les propositions de formulation et de modifications que nous, majorité municipale, souhaitions introduire ;
- Une petite relecture a été faite pour simplifier sa rédaction pour qu'elle soit plus fluide ;
- Nous avons organisé une réunion de travail avec tous les groupes de l'opposition il y a quelques semaines qui a été constructive. Nous avons ainsi retravaillé certaines formulations que nous approuvions. Nous assumerons nos désaccords pour les autres. Ce travail fut collectif.

Pour la présentation de nos débats de ce soir, nous avons reçu hier soir, de la part de M^{me} CARRÈRE-GÉE et de son groupe, une série d'amendements, Marie-Claire n'avait pu se joindre au groupe de travail. Nous y avons travaillé aujourd'hui, alors que nous avons déjà envoyé tous les éléments pour ce conseil.

À la relecture, nous proposons d'intégrer certaines dispositions pour revenir à des formulations de l'ancien règlement intérieur, plus claires, et qui ne laissent pas de doute à l'interprétation du Code général des collectivités territoriales. Nous avons mis sur table le fruit du travail de ce jour pour différents articles.

Nous proposons d'introduire dans ce règlement intérieur une évolution importante dans son article 23. Pour avoir une plus grande fluidité des débats et arriver plus rapidement à l'examen des vœux et des questions des groupes ou des conseils de quartier, cela existe au Conseil de Paris et dans d'autres conseils d'arrondissement, nous souhaitons que chaque conseiller-ère d'arrondissement puisse s'inscrire jusqu'à midi du jour de la séance aux délibérations sur lesquelles il souhaite s'exprimer et demander des informations complémentaires pouvant l'aider à voter.

Par définition, chaque élu peut s'inscrire sur toutes les délibérations, chaque adjoint-e, chaque conseiller-ère délégué-e est prêt à répondre et à rapporter toutes les délibérations. Ce dispositif permettra d'agir plus rapidement sans couper la parole et sans interdire toute possibilité de s'exprimer pour un-e élu-e. Cela ne remettra pas en question cette qualité de débat démocratique au sein de notre instance. C'est la seule modification - à mon avis - majeure qui est en vigueur ailleurs. Cela permet de faire les choses correctement.

Tout le monde a participé et je les en remercie. Les apports majeurs de toute la majorité sont celles-là, mais également d'avoir toujours permis une plus grande expression sans limites de temps. Nous limitons la prise de parole du public à 30 minutes. Nous l'avons arrêtée parce que nous ne l'avons jamais respectée. Nous avons imparti un temps de cinq minutes à chaque personne qui souhaitait s'exprimer, mais nous ne couperons pas la parole à sept minutes.

Nous avons également allongé de 24 heures la possibilité pour tous les élus et les groupes de déposer des vœux et des questions. C'est un petit ajout intéressant, car nous avons tous des activités et des emplois du temps bien chargés ou des aller-retour à faire avec les uns et les autres pour des idées de vœux ou de questions orales. Ce sont tout de même quelques petites avancées.

Je remercie également Cédric VILLANI pour la proposition d'adresser la convocation au CICA à tous les conseils de quartier, au Conseil local du handicap, au Conseil citoyen.

Nous n'avons pas retenu les temps partagés avec les communes limitrophes lors des conseils d'arrondissement. Cela se fait d'une autre manière, sous forme d'ateliers avec des conventions qui

lient Paris, le 14^e, et ces communes. Nous pourrions travailler pour que ce soit le plus large et le plus régulier possible. Nous essaierons de mieux organiser ce temps. Nous n'avons pas souhaité le faire apparaître dans le règlement intérieur parce que nous trouvions que ce n'en était pas l'objet.

Chacun a participé et c'est extrêmement positif.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. J'ai bien pris note des modifications apportées à la suite de nos propositions d'amendement de forme et celles qui visaient à assurer la légalité du règlement intérieur au regard du Code général des collectivités territoriales. Nous sommes vraiment très favorables à l'amélioration portée au délai de production des vœux et des questions. C'était vraiment une de nos demandes récurrentes et nous nous réjouissons d'avoir grappillé un jour.

Nous ne pourrions toutefois nous associer au vote pour deux raisons qui sont en fait deux déclinaisons de la même. Le règlement intérieur a pour vocation, et c'est bien normal, de bien ordonner nos débats sur les durées de parole, nous n'avons rien à y ajouter. En cinq minutes, il est possible de dire bien des choses. Que le vote et les débats soient bien organisés, c'est très bien, même si certaines dispositions concernent les rappels au règlement. Jamais les oppositions n'ont abusé du rappel au règlement en séance.

En revanche, je trouve que c'est méconnaître ce qu'est un Conseil d'Arrondissement que de vouloir limiter le droit d'expression des conseillers en séance. En effet, si l'on doit débattre en séance, on peut avoir quelque chose à dire dans l'instant. Un débat n'est pas une succession de monologues. Pour le Conseil de Paris, je comprends, cela dure quatre jours, les projets de délibération sont nombreux.

Pour nous, c'est une soirée par mois où nous avons l'occasion d'échanger et cela peut être spontané. Je ne pense pas que nos conseils aient une durée excessive. Parfois oui, on trouve que les autres parlent trop, que l'on ne parle pas assez soi-même... Cela doit être également réparti sur tous les bancs de l'assemblée. Certains doivent trouver que je parle trop, de temps en temps, j'ai toujours des propos un peu longs.

Cela m'intéresse d'écouter les points de vue. Tout d'abord, parce que je peux changer d'avis, cela m'arrive, et j'espère que sur d'autres bancs que les nôtres, on s'autorise à changer d'avis au vu de ce qui a été entendu. Un peu de spontanéité ne nuirait pas. De devoir s'inscrire à chaque fois sur tous les projets de délibération pour être sûr de parler, cela nous paraît un peu... Nous ne pouvons être d'accord sur la volonté de limiter le droit d'expression.

Un autre point compris dans le flou des dispositions qui concernent le CICA et les associations. Nous sommes très favorables à ce que tout le monde puisse s'exprimer, le public, les associations, les conseils de quartier, CLH, etc., et en dernier ressort les élus qui votent. Mais il existe une hiérarchie de représentativité qui est juste à l'envers dans le règlement intérieur. Ainsi, il existe une limite de durée des questions à 30 minutes pour les élus alors qu'aucun encadrement n'est prévu pour les conseils de quartier, CLH et associations. Pire que cela, c'est inversé, c'est-à-dire que les intervenants potentiels au Conseil d'Arrondissement dont la participation au débat est la moins encadrée sont les associations.

M^{me} PETIT

Nous l'avons supprimé, Marie-Claire.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Normalement, dans un Conseil d'Arrondissement, cela devrait être les conseillers d'arrondissement puis les conseils de quartier et CLH, etc., puis les associations. C'est inversé. C'est vraiment regrettable. Il faudra préciser cela parce que cela ne peut pas tenir en l'état.

M. AZIÈRE

Merci Madame la Maire. J'ai toujours été très favorable à la préparation des conseils d'arrondissement et en particulier au fait d'anticiper les sujets sur lesquels nous souhaitons débattre. Je suis assez favorable à l'inscription préalable des groupes ou des conseillers d'arrondissement aux délibérations, mais je retiens néanmoins l'esprit dans lequel Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a proposé son amendement : à partir du moment où un débat est ouvert, il est intéressant de laisser vivre sa spontanéité.

Toutefois, comme vous avez une pratique assez ouverte des débats en Conseil d'Arrondissement, Madame la Maire, j'ai tendance à penser que cette possibilité y restera ouverte. Mais si cela permet à chaque conseiller d'arrondissement de lire au moins l'ordre du jour du Conseil d'Arrondissement avant midi, et d'étudier la totalité des délibérations, j'estime que c'est tout de même un progrès important.

Le tout n'est pas de réviser le règlement intérieur, mais c'est l'appliquer qui me semble le plus important. C'est la raison pour laquelle j'ai été très sobre, vous l'aurez remarqué, en amendements.

À ce sujet, je fais quelques remarques. La première, je remercie par avance le personnel des services de la Mairie et le directeur des services pour sa disponibilité régulière pour les questions complémentaires ou obtenir des informations. En ce qui concerne la publicité de la convocation au Conseil d'Arrondissement, j'ai toujours beaucoup de mal chaque fois, sur le site de la mairie, à trouver l'heure de la convocation, comme aujourd'hui, le lieu, et le dernier compte rendu. Le dernier datant du 16 septembre 2019. J'ai dû me rendre sur la page Facebook de la Mairie pour le trouver.

Dans ce labyrinthe numérique, il y a quelque chose d'utile du droit à l'information, à la publicité des débats et à celle de l'ordre du jour du Conseil sur lequel il me semble possible d'améliorer la participation et l'information de nos concitoyens. Même chose en ce qui concerne l'accès aux annexes des délibérations quand c'est nécessaire.

J'insiste sur un deuxième et dernier point qui concerna les questions orales en particulier, plus que les vœux véritablement. Elles doivent être relatives aux affaires intéressant directement l'arrondissement. J'ai souvenir, dans certains conseils d'arrondissement de sujets livrés au débat qui n'avaient que peu de rapport avec nos compétences. Si nous avons l'occasion d'aller rapidement au bout de ce Conseil d'Arrondissement, je pourrais trouver un ou deux motifs de rappel au règlement dans certains sujets déposés par certains groupes. Si chacun pouvait s'instruire de ce règlement intérieur pour le respecter, en particulier s'agissant du thème des questions posées, nous y gagnerions en efficacité.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire. C'est un règlement intérieur accompli au terme d'un travail collaboratif, constructif qu'il faut saluer, dans lequel vous avez été réactifs. Jusqu'à presque la dernière minute, vous avez pris en compte les remarques de notre collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. C'est une réalisation toute à votre honneur.

S'agissant de la question de l'inscription préalable, cela ne me gêne pas tant qu'il existe la possibilité de s'inscrire à tous les articles. Et, comme l'a évoqué Éric AZIÈRE, nous avons toutes les raisons de vous faire confiance sur le fait que ce sera appliqué d'une manière pas trop stricte en laissant de la place au débat comme nous l'avons vu dans les conseils précédents.

Les ateliers joints avec les communes voisines sont un point très important sur lequel il sera très bien de pouvoir revenir.

En bref, je me félicite de la rédaction de ce nouveau règlement intérieur. J'ai un petit regret sur l'écriture inclusive qui n'a jamais été ma tasse de thé. Cela dit, ce n'est pas un document littéraire, c'est un document administratif et ainsi, cela passera.

M^{me} PETIT

Je partage votre tasse de thé. Ce n'est pas obligatoire.

C'est une bonne base. Nous avons énormément progressé, vous l'avez vu, crise sanitaire oblige, sur la retransmission en direct. Lors de la dernière mandature, cela nécessitait un budget de fonctionnement extrêmement important et j'avais du mal à ce qu'une somme aussi importante soit mobilisée pour cela. Les choses ayant évolué largement, nous pouvons le faire, comme à nouveau ce soir.

Nous avons des petites marges de progression à faire sur la mise à jour du site et la manière de mettre plus en valeur le Conseil d'Arrondissement. Nous le faisons sur les réseaux avec cette crise. Nous avons vérifié que tout était à jour. Cela demande un travail de suivi beaucoup plus assuré et maîtrisé.

Merci pour vos propos et vos contributions. Nous passons au vote afin d'avoir l'immense bonheur de le mettre en pratique, ce qui est tout de même le but de tout règlement, et de l'essayer.

Il s'agit de voter le règlement intérieur avec les amendements mis sur table qui viennent des propositions de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

DÉLIBÉRATION N°177

– 14 2020 25 - Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14^e arrondissement

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article Unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

- Pour : 24 dont 1 pouvoir

- Contre : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Nous aurons l'occasion d'y revenir après le travail dans les conseils de quartier dans une année.

– 14 2020 27 - Autorisation d'inscription des associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. de FARAMOND

Cette délibération porte sur l'inscription de deux associations à la MVAC du 14^e arrondissement afin qu'elles continuent à bénéficier de ses services, faciliter et soutenir leur développement et celui de leurs activités.

La première est l'association « Sainte-Geneviève Notre-Dame des Champs » qui vient en aide aux personnes qui ont des difficultés à se loger et à se réinsérer. Elle propose d'être un tiers de confiance entre les propriétaires et ces personnes. Il lui arrive de louer directement des logements ou de garantir le paiement des loyers. Elle propose également un accompagnement des personnes en difficulté vers l'emploi et l'insertion.

La seconde association est « Volley Rive Gauche (VRG) » qui propose des activités d'initiation et d'entraînement au volley-ball et qui souhaite participer au championnat de la fédération. Bien que l'association soit domiciliée à Paris Centre, elle propose ses cours et ses entraînements au sein du gymnase de la Cité scolaire Villon. À ce titre, elle a une activité régulière dans l'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N°178

– 14 2020 27 - Autorisation d'inscription des associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

- Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASCO 137 - Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération a pour objectif de permettre l'ouverture des cours d'école en dehors du temps scolaire. Nos écoles sont déjà utilisées dans ces périodes pour les cours municipaux pour adulte. Dans des secteurs dotés de peu d'espaces verts, il s'agit de permettre aux enfants d'accéder à ces cours d'école. L'objectif est d'étendre cela au samedi entre 10 heures et 18 heures dans l'école Jean Dolent, dont la cour a été refaite en cours oasis.

L'expérience commencerait à la fin du mois de janvier. Un portail permet également d'accéder à la cour de la crèche. Un gardien vacataire de la CASPE serait à disposition, et non celui travaillant la semaine qui n'a pas le droit de travailler le samedi. Le nettoyage sera assuré pour que les cours se déroulent dans de bonnes conditions.

Un appel à projets sera lancé pour qu'une association locale anime ce temps d'ouverture.

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. J'ai une question quant aux personnes qui travailleront le samedi. Appartiennent-elles à la DASCO ? Comment seront-elles rémunérées ? Le nettoyage ? Nous aimerions avoir des explications sur l'emploi des personnes durant ces périodes. Merci.

M. BOUABBAS

Les gardien·ne·s titulaires ne sont pas autorisé·e·s à travailler au-delà d'un certain nombre d'heures ni le samedi ni le dimanche. Ce seront des gardiens vacataires non contractuels qui travaillent de manière assez épisodique. Ce sont des personnes qui cherchent des heures. C'est plutôt une bonne chose pour elles.

Le nettoyage sera renforcé au regard du contexte sanitaire avec notre personnel. Les associations qui viendront le samedi auront pour obligation de nettoyer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous nous abstenons du fait de la période. Nous en discuterons dès que nous serons sortis de la pandémie. Cela ne nous paraît pas totalement raisonnable. Merci.

DÉLIBÉRATION N°179

– 2020 DASCO 137 - Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 24 dont 1 pouvoir

- Pour : 24 dont 1 pouvoir

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASCO 104 - Caisse des écoles (14^e) - Subvention 2021 (5 356 256 €) pour la restauration scolaire, périscolaire, et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération habituelle a pour objectif de sanctionner le dialogue de gestion qui a eu lieu ces derniers mois entre la DASCO et la Caisse des écoles pour octroyer la subvention habituelle basée sur une analyse des coûts supportés pour exécuter les obligations de service public de la Caisse, ainsi que des recettes perçues en contrepartie du service rendu.

Cette subvention intègre le fait que le collègue Alphonse Daudet est entré dans le système et bénéficie des services de la Caisse des écoles. Elle est d'un montant de 5 356 256 € pour 2021.

La convention qui borde les relations entre la municipalité et la Caisse des écoles devait être renouvelée en 2020. Relativement au contexte sanitaire, cela a été impossible, et elle est prorogée d'une année pour actualiser les obligations de la Caisse des écoles sur de nombreux sujets (développement durable, réduction des déchets, produits carnés, etc.).

DÉLIBÉRATION N°180

– 2020 DASCO 104 - Caisse des écoles (14^e) - Subvention 2021 (5 356 256 €) pour la restauration scolaire, périscolaire, et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

- Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DFPE 172 - Subventions (34 600 €) et conventions à quatre associations. Renforcement de l'offre aux familles les samedis matins - activités partagées parents/enfants ludiques et intergénérationnelles

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération prévoit une subvention accordée à l'association « Crescendo » qui gère les ateliers parents/enfants du samedi matin, *Les Samedis matin en famille*, qui ont lieu une fois par mois à la crèche du boulevard Jourdan. L'objectif est d'ouvrir deux fois par mois pour ces ateliers où les enfants ont accès à la bibliothèque avec des professionnels.

DÉLIBÉRATION N°181

– 2020 DFPE 172 - Subventions (34 600 €) et conventions à quatre associations. Renforcement de l'offre aux familles les samedis matins - activités partagées parents/enfants ludiques et intergénérationnelles

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

- Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DFPE 20 - Subventions (9 517 339 €) avenants et conventions avec FOCSS pour ses 27 EAPE à Paris

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette subvention particulièrement importante sanctionne l'ouverture d'une nouvelle crèche associative située au 138 bis boulevard du Montparnasse dans le nouvel ensemble immobilier à l'angle avec la rue Campagne Première, à côté de la poste qui a été refaite.

C'est une crèche de 45 berceaux qui a ouvert depuis mi-septembre. Cette crèche associative s'inscrit dans l'accueil collectif dans le 14^e avec une participation à la commission d'attribution.

Cette subvention est de 285 023 € accordée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon qui gèrera cette crèche associative.

M^{me} PETIT

C'est une nouvelle crèche pour le 14^e arrondissement, dans le quartier Montparnasse. Le chantier insupportable pour les riverains y est enfin terminé. C'est une double bonne nouvelle.

DÉLIBÉRATION N°182

– 2020 DFPE 20 - Subventions (9 517 339 €) avenants et conventions avec FOCSS pour ses 27 EAPE à Paris

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

- Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DFPE 152 - Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'objet de la délibération est de signer des conventions d'objectif avec des établissements d'accueil à la petite enfance, des crèches associatives ou parentales. Il s'agit de simplifier ces conventions qui régissent la relation entre la municipalité et ces crèches. L'actualisation qui devait se mener en 2020 aura lieu en 2021, compte-tenu du contexte sanitaire.

Les crèches concernées sont : « La Maison enchantée », « Les Petites souris du mont Saint-Jacques », « La Cool Douche », « Bout'Chou », « La Porte entr'ouverte », la halte-garderie rue des Suisses, « Gribouille Alésia », « La Villa des enfants », « Les P'tits loups », « La crèche du p'tit Moulin », « Le 14^e ours », « Les couleurs du temps », « Bambini », Marcelle Barry, et « Les petits printemps » à Jean Moulin.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cette signature de convention d'objectifs.

DÉLIBÉRATION N°183

– 2020 DFPE 152 - Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

- Pour : 28 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 1 (S. PARISOT)

– 2020 DU 62 - Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e) -Avis sur l'étude d'impact actualisée et la demande de permis de construire de l'immeuble CIT - Convention de PUP

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Je vous rappelle certaines dates pour situer cette délibération dans le process.

Deux délibérations en mars et mai 2018 pour le lancement du projet Maine-Montparnasse ont approuvé les objectifs du projet ainsi que les modalités de concertation. Je ne vous rappelle pas tous les objectifs, je suis sûre que vous les avez lus avec passion dans la page 1 de l'exposé des motifs.

Parmi ceux-là, celui d'accompagner la métamorphose des tours Montparnasse et CIT portées par les deux copropriétés, en insérant les pieds de ces tours dans la ville et en adaptant les espaces extérieurs aux flux et aux usages.

En février 2019, le Conseil de Paris a donné un avis favorable pour la nouvelle tour Montparnasse comprenant une étude d'impact et sa demande de permis, tout en relevant les points de vigilance. Le permis de construire a été validé en juillet 2019. Je cite cette délibération parce que celle présentée aujourd'hui est la même pour la tour CIT.

En juillet 2019, après une consultation d'urbanisme lancée en 2018, une équipe londonienne a été lauréate pour coordonner un projet cohérent d'ensemble aux pieds des tours. Ce travail est toujours en cours aujourd'hui.

Cette délibération est un avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact actualisée, la demande de permis pour l'immeuble du CIT, et la convention de projet urbain partenarial.

La tour a été construite en 1970. Elle habite aujourd'hui des bureaux en R10, au-dessus du socle commercial vétuste, d'une architecture obsolète et d'un impact environnemental négatif. Le permis de construire proposé prévoit une nouvelle façade, un désamiantage, la mise en sécurité du bâtiment et une rénovation thermique.

Le projet de la tour générera de nouveaux flux et usages rendant nécessaire l'adaptation des équipements publics environnants, et donc une actualisation de l'étude d'impact qui avait été votée et présentée lors de la délibération de la Tour Montparnasse à laquelle je viens de faire référence parce qu'elle se situe sur un même lieu. Ce projet de réhabilitation de la tour CIT oblige également à la réalisation d'une convention de projet urbain partenarial avec le porteur de projet.

L'actualisation de l'étude d'impact de la tour Montparnasse pour la tour CIT porte sur les consommations énergétiques, l'eau, la santé, l'air, le phénomène d'îlots de fraîcheur urbains, mais aussi l'impact sur les structures et l'exploitation de la piscine.

Au bilan, l'étude d'impact actualisée proposée dans cette délibération met en évidence des impacts majoritairement positifs sur l'environnement.

Cette conclusion me permet de vous demander d'émettre un avis favorable à la délibération comprenant l'étude d'impact actualisée et la demande de permis, en tenant compte de certaines demandes associées que les organisations actuelles ou la copropriété conviennent entre elles de leur convention avec la Ville, que les mesures environnementales citées soient prises en compte, et que les dispositifs de limite des nuisances en phase de chantier soient respectés.

La deuxième partie de la délibération (62-2) sur la convention de projet urbain partenarial nécessite un réaménagement partiel des espaces publics qui feront face aux nouveaux usages et flux. C'est tout l'objet de cette convention qui fixe la participation financière de l'ensemble immobilier aux aménagements publics rendus nécessaires. Les équipements publics concernent une partie de la rue de l'Arrivée et de la place du 18 juin, que ce soit en termes de mobilités (piéton, vélo, bus), de végétalisation, de contraintes incendies. Ce programme d'intervention étant dans le même périmètre que le projet urbain Maine-Montparnasse.

Le coût actuel des travaux d'équipement est estimé à un peu plus d'un million et la participation du syndicat pour la tour CIT est fixée à 40 %, soit une somme de 421 007 €.

Je vous demande donc d'autoriser cette convention. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. AZIÈRE

Cette délibération est l'occasion de revenir sur l'importance du projet de rénovation de ce quartier. C'est peut-être le plus important de tous les chantiers parisiens relativement à l'implication des différents sites concernés, la tour, la gare, l'immeuble du CIT, mais aussi l'îlot Gaîté. La délibération a le mérite, dans son exposé des motifs, de rappeler l'ambition du projet de refixer tous les objectifs. Il est vrai que l'on peut se réjouir de la recherche d'un équilibre dans l'urbanité du site, mais en même temps, la compatibilité sur la diversité des usages est d'une complexité considérable pour trouver le bon équilibre.

Il s'agit aussi de corriger des blessures urbaines commises par les urbanistes des années 70 ou 80, en particulier cette incapacité d'insérer les pieds de tour dans la ville, pour la tour Montparnasse dans sa future version, et pour la CIT. Il est question aussi de l'attractivité nouvelle générée de ce quartier au regard de l'augmentation considérable des surfaces commerciales. Si attractivité supplémentaire et nouvelle il y a, des inquiétudes subsistent quant au gigantisme commercial, mercantile de ce projet qui peut compromettre la réussite de l'opération entre les trois sites commerciaux, le pied de la tour, la gare Montparnasse et sa nouvelle offre commerciale, et le centre Gaîté.

Autre point extrêmement important, il ne faut pas compromettre non plus l'âme du quartier et en particulier de la rue de la Gaîté, la rue d'Odessa, tout ce qui est quelque peu en marge de ce chantier, mais qui est principalement concerné par la rénovation du quartier, qui est l'offre culturelle diverse et l'attractivité culturelle. L'absence d'un grand équipement culturel - il y en aura peut-être un à Saint-Vincent-de-Paul -, mais en l'occurrence, sur le site de Montparnasse, ce n'est pas évident, peut diminuer cette offre culturelle et priver le quartier de ce qui est vraiment son patrimoine culturel et son histoire.

Je rappelle aussi que, dans les objectifs de la délibération, la valorisation des sous-sols et des différents espaces pose aussi la question - nous sommes nombreux à l'avoir déjà remarqué - de l'insuffisance des plateformes logistiques relativement à l'offre commerciale proposée.

Une autre question qui a et fera encore l'objet de débats dans cette mandature, qui nous a animés durant la campagne municipale, est l'accès au jardin de l'Atlantique, l'équilibre des flux entre le premier niveau et le deuxième, et l'implantation du projet Oasis, tel qu'il a été conçu et qui nous paraît aujourd'hui compromettre à la fois la viabilité du projet lui-même et en même temps la tranquillité des riverains. Si l'on ajoute à cela les nouveaux flux attendus de travailleurs sur ce site qui offre déjà un nœud modal extrêmement surchargé sur le plan des transports publics, on peut là aussi se poser des questions.

C'est l'occasion, pour la deuxième partie de la délibération, de mettre autour de la table les différents intervenants privés de la rénovation de la tour CIT pour les mettre à contribution financière des nouveaux équipements qui seront induits par les modifications.

C'est en même temps aussi l'occasion de rappeler que l'on peut réussir ou rater ce projet en fonction des ruptures qui peuvent se produire dans les différents équilibres nécessaires. Les travaux, relativement à la pandémie qui aurait pu être un obstacle à leur déroulement et à la production sur place, avancent tout de même à un rythme assez régulier. Mais les habitants du quartier en subissent les nuisances importantes, dont il faut tenir compte pour tenter de les résoudre.

Cette délibération est terriblement utile, mais elle devrait nous rappeler, Madame la Maire, que nous ne serons jamais en retard d'un débat pour voir, dans tous les projets, si les équilibres sont, en conscience, respectés, et si l'on avance dans le bon sens. Encore une fois, il s'agit de trois projets privés sur lesquels nous avons, en tant que pouvoir public, une responsabilité d'en assurer la compatibilité et la viabilité urbaine pour le bonheur des habitants de cet arrondissement.

M. DURAND

Pour reprendre la dernière phrase de mon collègue Éric AZIÈRE, nous avons effectivement la responsabilité de nous assurer de la cohérence de ces projets privés avec nos objectifs de mandature et avec le projet global Maine-Montparnasse.

Sans revenir sur l'entièreté du débat, mais sur le sujet de cette délibération, et notamment le permis de construire pour la tour CIT, plusieurs constats nous viennent.

Tout d'abord, la surface des bâtiments augmente de 2297 m², soit environ 20 % de plus que la surface existante. Cela représente évidemment un cadeau fait aux promoteurs immobiliers, et ce cadeau ne

peut se justifier par les travaux d'investissements qui pourraient être faits. Il est bien normal qu'un propriétaire d'un bâtiment des années 70 fasse des travaux dans son patrimoine.

L'extension se fait sur trois étages selon la délibération, sans savoir comment cela s'alignera sur l'intégralité du projet. La délibération laisse entendre que les choses sont adaptables, mais nous n'avons pas vraiment une vision très claire de la manière dont ces étages s'intégreront dans le projet global.

Ces surfaces supplémentaires sont destinées à des bureaux privés et, concrètement, nous ne voyons pas quel intérêt public pourrait les justifier. Se pose également la question du désamiantage et des apports climatiques, mais cela ne saurait justifier ce cadeau de surfaces supplémentaires faites aux promoteurs.

Le bilan environnemental de ce projet est évidemment positif, et encore heureux que le bilan carbone soit positif, avec notamment un raccordement au chauffage urbain et la mutualisation de la climatisation. Néanmoins, certains aspects ne sont pas tout à fait exemplaires et non bioclimatiques.

Tout d'abord, l'augmentation du tour de taille des premiers étages avec des plateaux de bureaux plus épais qui nécessitent un plus grand apport solaire et la nécessité de passer à un vitrage qui n'est plus fumé comme prévu, mais clair. Cette surface vitrée réduira ainsi l'inertie thermique du bâtiment, les balcons devenant des ponts thermiques en hiver et, surtout, la clarté du vitrage induira, avec les équipes de nettoyage qui interviendront tôt le matin ou tard le soir, une pollution lumineuse importante pour les riverains de la rue de l'Arrivée qui habitent juste en face.

Enfin, s'agissant de la question de l'intégration globale, nous rejoignons l'avis de l'autorité environnementale qui souhaite considérer une étude d'impacts juste actualisée, mais pertinente, sur l'intégralité du projet urbain et des trois projets privés. Nous pensons donc, au vu de ces éléments, et pour permettre cette étude d'impact à l'échelle appropriée, qu'il faudrait surseoir à statuer sur ce permis de construire.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous irons jusqu'au bout de la démarche en ce qui nous concerne en votant contre ce projet, et d'une manière générale sur les projets de délibération qui concernent l'ensemble Montparnasse. Nous en demandons la remise à plat tant ces projets nous paraissent déséquilibrés et, cela a été dit précédemment par Guillaume DURAND, aller dans le sens d'une énorme densification.

Cette opération est une immense opération de spéculation immobilière engagée par M. MISSIKA et Mme HIDALGO sous la précédente mandature. De grands propriétaires de la dalle s'enrichiront par la densification. À charge pour eux de financer quelques logements sociaux et densifier encore puisque sept immeubles seront construits dans ce quartier qui n'en manque pas.

Pour les repreneurs du CIT et de la tour Montparnasse, l'ambition est connue : racheter le mètre carré à 4000 €, faire 4000 € de travaux, et cela donne 4000 € de plus-value, soit un rendement d'un tiers. C'est nettement mieux que le livret A. Cela ne me dérange pas que des gens gagnent de l'argent plutôt en faisant des choses utiles, que de la spéculation. Mais la question est : quel est le bénéfice pour les habitants du 14^e ? Il ne me paraît pas du tout évident, même si tous les mots clés du vocabulaire MISSIKA-HIDALGO, les photos des arbres y figurent.

Il reste que pour les possesseurs de la dalle, on convertit 22 000 m² de surface commerciale non rentable en 56 000 m² au prix de la concession de quelques centaines de logements sociaux. Au total, la surface commerciale créée, à vue de nez, à Gaîté et à Montparnasse correspond à une fois et demie à celle de toute la rue de Rennes qui n'est pas non plus une douce prairie. Cela nous a toujours semblé déraisonnable, cela nous le semble encore plus en ces temps de pandémie. Le gigantisme commercial ne nous a jamais paru être une très bonne idée surtout que le 14^e n'est pas si mal doté.

Voilà une explication de vote pour l'ensemble de l'œuvre HIDALGO-MISSIKA de densification, de soutien à la spéculation immobilière commerciale qui ne nous convient pas du tout au regard du bénéfice attendu pour les habitants. Je forme le vœu que cette position de vote soit partagée par d'autres que nous. J'espère que, dans ce conseil, il n'y a pas que des militants de la densification. Je vous remercie.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Je partage bon nombre des réserves qui ont été exprimées sur ce projet et je me retrouve bien en particulier dans l'intervention de notre collègue Guillaume DURAND qui a parlé des interrogations sur l'aspect commercial, sur les bilans énergétiques, sur la pollution lumineuse, les alertes émanant de l'autorité environnementale, la nécessité d'une étude d'impact sur la totalité du projet.

Si l'on replace ce dossier CIT dans l'ensemble de Montparnasse, il faut rappeler qu'il existe dans ce quartier une très forte densité et une très forte activité. Il y a aussi un point extrêmement chaud, le plus chaud du 14^e arrondissement, un îlot de chaleur urbaine qu'il faut aborder avec une très grande énergie. Cela signifie des engagements forts sur la question des points d'eau, des fontaines, des revêtements, du raccordement à Climespace, pas juste un traitement avec des plantations d'arbres, mais sur les questions liées aux échanges de chaleur, c'est tout un secteur qu'il convient d'aborder avec une très grande énergie dans l'action.

Tout cela étant pris en compte, je partage les réserves exprimées et je m'abstiendrai également.

M^{me} BERTRAND

Madame CARRÈRE-GÉE, quand vous parlez de mots de MISSIKA-HIDALGO, je tiens à vous rappeler que ce sont tout de même des engagements du Plan Climat Air Énergie Territoire pour certains points. Cela revêt une importance beaucoup plus forte que ce que vous avez l'air de dire.

J'ai noté également que vous étiez contre la spéculation immobilière commerciale, cette déclaration me paraît intéressante.

Pour en revenir à l'objet de la délibération, j'entends bien que passer des délibérations les unes après les autres sur des parties du programme soit un peu frustrant dans la mesure où l'on dit, parallèlement à cela, que cela concerne un projet cohérent global. Je vous rappelle tout de même, et nous aurons l'occasion d'y revenir, que le projet urbain n'est pas terminé, il n'est pas finalisé dans sa négociation. De la même manière que l'ensemble du projet sur les socles est toujours en discussion. Sur ces deux points, nous verrons à travers des délibérations afférentes, la cohérence du projet dans sa globalité. Mais ce n'est pas l'objet de la délibération d'aujourd'hui.

Pour répondre à la remarque de Guillaume DURAND sur l'étude d'impact globale ou non, une étude d'impact a été réalisée avec la première délibération. Elle a été actualisée par la tour CIT, mais elle n'est pas figée. Elle sera de nouveau actualisée en fonction du projet urbain et du projet des socles. Il est bien normal qu'au fur et à mesure, cette étude soit affinée.

M^{me} PETIT

Cette délibération concerne l'immeuble CIT existant et non tout ce que vous avez pu évoquer dans vos interventions. Si cette délibération est inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Arrondissement du 14^e, c'est que le travail mené en ce moment avec Emmanuel GRÉGOIRE sur ce que vous avez évoqué dans vos interventions nous convient pour l'instant. Nous reviendrons sur l'ensemble du projet au sein de ce Conseil et publiquement, en direction des habitants des trois arrondissements concernés au printemps 2021.

DÉLIBÉRATION N°184

– 2020 DU 62 - Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e) -Avis sur l'étude d'impact actualisée et la demande de permis de construire de l'immeuble CIT - Convention de PUP

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article Unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 22 dont 3 pouvoirs

- Pour : 17 dont 1 pouvoir

- Contre : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Abstentions : 7 dont 0 pouvoir

(G. DURAND, G. LARDY-WORINGER, F. LETISSIER, J. MARCHAND, S. MATMATI, S. PARISOT, C. VILLANI)

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DU 104 - PLU - Prescription de la révision - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Merci Madame la Maire.

Pour rappel, le PLU actuel date de 2006, il a été modifié en 2009 par l'intégration du plan climat de Paris et à nouveau en 2016, à la suite des évolutions dans le domaine environnemental de la loi Grenelle II. En juillet 2018, le plan climat a été voté en Conseil de Paris. Il n'est pas encore traduit dans le nouveau PLU, il le sera dans la révision de ce dernier.

Il est important de rappeler ces modifications et de bien préciser qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas seulement dans le cadre d'une simple modification du PLU, mais d'une révision complète qui fait l'objet de cette délibération. Il s'agit, dans ce nouveau PLU bioclimatique, de porter les ambitions que nous avons exposées pendant la campagne municipale et qui prend en compte la participation très large des objectifs de développement durable.

Un nouveau PLU pour répondre aux besoins de nature, de logement, et d'activités pour la ville, pour une ville plus inclusive, une ville au patrimoine préservé, vertueuse et résiliente, attractive et productive et actrice de la métropole.

La première étape de cette révision du PLU sera l'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable qui donne les orientations politiques du PLU et explique les priorités données.

Une seconde étape sera la traduction de ces orientations politiques dans l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement du PLU lui-même. Ces OAP seront effectivement opposables aux constructeurs en termes de compatibilité.

Les études engagées par la direction de l'urbanisme en lien avec l'APUR pour l'élaboration d'une orientation climat se poursuivent.

Pourquoi une révision de ce PLU, et pourquoi maintenant ?

Nous l'avons dit, ce serait parmi nos premiers objectifs de la nouvelle mandature : parce que le PLU actuel ne répond que trop partiellement à nos ambitions et n'intègre pas suffisamment les aspects comme la lutte contre le réchauffement climatique, l'adaptation de l'environnement urbain aux évolutions, l'économie circulaire dans le domaine de la construction, notre soutien à Fabriquer Paris, le développement de l'offre d'habitat collectif et participatif, ou enfin le maillage et l'accès des équipements publics. Je m'arrête là, vous avez tous les objectifs de ce PLU détaillés dans l'annexe 1.

Nous échangerons tout au long de cette révision qui s'achèvera en 2023 avec quatre passages en Conseil de Paris et préalablement dans notre instance : le premier avec la délibération d'aujourd'hui sur la prescription de la révision, le deuxième sur les orientations du plan d'aménagement fin 2021, le troisième sur le projet de PLU modifié fin 2022 et, fin 2023, l'approbation du document final après contrôle de légalité et enquête publique.

La procédure de révision prévoit qu'un ensemble de personnes publiques (l'État, la région, Île-de-France Mobilités et bien d'autres) soient informées et consultées. Nous souhaitons également que les collectivités limitrophes soient informées et invitées à contribuer. Cela nous concerne d'autant plus dans le 14^e arrondissement.

Nous avons, vous le constatez, une ambition très forte pour ce nouveau PLU, un calendrier ambitieux et exigeant et une très forte volonté d'implication des Parisien-ne-s. Une première séquence participative a été initiée après une délibération du Conseil de Paris en juillet dernier qui a voté l'organisation d'une conférence citoyenne qui s'est déroulée de septembre à octobre. Les conclusions de cette conférence et de la consultation ont été présentées lors du dernier Conseil de Paris et se présentent sous la forme de 30 propositions. Cette séquence avait pour objet de nourrir les objectifs assignés à la révision du PLU, si cette délibération est approuvée.

Au-delà de cette première séquence, nous voulons, pour ce nouveau PLU, une concertation la plus large possible pendant toute la durée de l'élaboration du projet, soit pendant les deux prochaines années. Les quatre temps importants d'information et de concertation sont ceux évoqués dans les votes du Conseil de Paris. Cette concertation sera portée dans chaque arrondissement, avec les conseils de quartier comme cela a été le cas lors du dernier PLU, mais aussi avec des associations de

citoyens de commerçants, locataires, entreprises, et tout simplement avec les habitants du 14^e arrondissement.

Notre volonté est forte, les modalités pratiques de cette concertation seront à adapter dans le contexte sanitaire actuel. Des outils numériques seront créés, ils le sont pour une partie. J'espère que de grands moments de réunion publique en présentiel pourront être mis en place. Les modalités de cette concertation sont détaillées dans l'annexe 2 de cette délibération.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer sur la prescription de la révision du PLU, sur l'approbation des objectifs de l'annexe 1 et sur l'approbation des modalités de concertation. Je vous remercie.

M. VIRY

Merci Madame la Maire.

Merci, Madame BERTRAND, pour votre présentation. Sur le principe, nous sommes bien évidemment par avance, convaincus que le PLU a motif à être révisé. C'est un document stratégique et engageant pour la Ville qui structure nos modes de vie sur le long terme. Nous sommes d'autant plus acquis à son évolution qu'il porte les éléments majeurs en termes de biodiversité et de développement durable et que nécessairement, il faut en tenir compte et les porter.

Cela dit, deux petites remarques. Vous n'avez pas forcément toujours été tenus par votre PLU précédent et l'expérience ne nous paraît pas très convaincante, ou en tout cas, la crédibilité de l'avenir n'est pas forcément garantie par l'expérience passée. Surtout, parce que nous sommes là pour parler de la période qui s'ouvre, nous trouvons que les choses s'emmanchent plutôt mal.

Prenons pour point de départ la conférence citoyenne qui a été organisée. Nous ne nous étonnerons pas de voir que ses conclusions rejoignent très largement les grandes orientations fixées par l'exécutif. Y a-t-il un lien entre ces conclusions et le fait que le panel ait été choisi par une structure avec laquelle la Ville de Paris travaille régulièrement ? Je ne pourrai être affirmatif, mais toujours est-il que le constat est là : la base de consultation est relativement biaisée dès le départ.

Pour ce motif, une attente de notre part d'un travail sérieux et concret sur un sujet aussi emblématique et prospectif, nous nous abstenons en vous assurant par avance que nous aurons par ailleurs des positions concrètes et constructives que ce soit en matière d'attractivité de Paris, de parcours résidentiels, de biodiversité, à l'occasion des prochaines étapes du débat. Merci.

M. DURAND

Si nous partageons l'objectif et la nécessité de réaliser le PLU, il nous semble que les annexes fournies, notamment pour les objectifs, manquent un peu d'éléments concrets et ne sont pas à la hauteur des enjeux climatiques.

Tout d'abord, il n'est pas précisé que de nouvelles trames vertes et bleues seront créées dans Paris, ce qui est pourtant absolument nécessaire.

Si le terme de biosphère est utilisé, le mot biodiversité n'est pas dans ces objectifs et je vous avoue que pour un PLU bioclimatique, c'est assez étonnant.

La place du bâti, et plus généralement la question de la dédensification, n'y est pas réellement abordée. L'augmentation de la surface de pleine terre concerne largement la voirie et nous pouvons nous en féliciter, mais sur l'espace privé, les objectifs restent encore assez flous.

En ce qui concerne le tourisme, des formulations nous semblent quelque peu contradictoires. Il est question de tourisme durable, ce dont nous pouvons nous féliciter. Néanmoins, l'objectif est de rester une grande capitale touristique. Nous ne savons pas ce que grande signifie, mais si c'est en termes de fréquentation, cela nous ramène au tourisme de masse dont nous connaissons le bilan carbone désastreux.

La même chose concerne le terme d'attractivité économique. Quelle économie voulons-nous ? Qui voulons-nous exactement attirer ? Il aurait au moins fallu préciser que cette économie, si elle n'était pas décroissante, prenait en compte la finitude des ressources.

Enfin, rien n'est évoqué pour les hauteurs. Aucun seuil n'est précisé dans les objectifs, ce qui pourrait laisser la voie à d'autres constructions de tours dans Paris, ce à quoi nous sommes totalement opposés.

Sur la question de l'annexe relative à la concertation, et pour répondre à mon collègue M. VIRY, étant donné que l'exécutif vient d'une élection assez récente, il n'est peut-être pas étonnant que lorsque des citoyens sont tirés au sort, ils rejoignent les conclusions des personnes qu'ils ont mises au pouvoir il y a quelques mois.

Je ferai également remarquer que lors de la convention citoyenne pour le climat au niveau national, les conclusions d'un public éclairé, et qui peut avoir les témoignages et les études d'experts, vont dans le sens d'une transformation radicale, et dans le sens de la transition écologique.

Néanmoins, il nous semble que le nombre de lieux prévus pour concerter reste faible. Il est question de réunions publiques dans les mairies d'arrondissement. Il serait préférable de prévoir des réunions par quartiers pilotées par des commissions idoines des Conseils de quartier.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. AZIÈRE

Je voudrais tout d'abord remercier Mme BERTRAND pour sa présentation très synthétique d'une délibération extrêmement compliquée.

Je voterai cette délibération parce qu'elle pose le principe de la méthode : calendrier, consultation, objectifs. Le calendrier prévu me semble très resserré, il n'y a pas de temps à perdre, mais en même temps, un calendrier très important.

Je fais néanmoins quelques remarques. Tout d'abord dans la présentation des choses. Je trouve que l'on n'insiste pas assez sur la concertation qui doit concerner les autres collectivités impliquées dans cette réflexion du PLU qui sont la région Île-de-France et la métropole du Grand Paris, ainsi que toutes les institutions et autres chambres consulaires. En cela, je sais que je rejoins par avance une préoccupation de Cédric VILLANI, il me semble que ce PLU doit relever d'une approche métropolitaine inédite par rapport à ce qui a été fait jusqu'à présent.

Si je devais résumer les orientations que l'on peut se fixer en termes de méthode dans la préparation de ce PLU, c'est d'abord la dimension bioclimatique qui est éventuellement et évidemment le cœur des préoccupations des Parisiens, la dimension métropolitaine, et une dimension locale, celle du 14^e arrondissement. Je ne voudrais pas passer à côté de ce qui peut être important.

Le PLU est aussi l'affaire du 14^e arrondissement, en particulier dans le domaine du logement. De fait, si le PLU va jusqu'au bout de ses objectifs, nous devrions peut-être vivre le rééquilibrage de la politique du logement tant prônée par la Ville de Paris, mais qui reste encore un leurre, si j'en crois la répartition actuelle du parc social. J'attends toujours le rééquilibrage est-ouest, nord-sud et faire en sorte que les 14^e, 13^e, 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements ne soient pas les vaches à produire du logement social, alors que les autres arrondissements restent dans des proportions bien moindres que ce que le parc social du 14^e offre à ses habitants.

S'il y avait un effort à faire, renforçons le logement d'urgence dans le 14^e et à Paris, qui est une nécessité absolue. Deuxièmement, profitons-en pour rénover notre parc social. Vous savez à quel point nous avons insisté sur cette nécessité absolue d'aller bien au-delà de ce qui est fait actuellement dans le parc social, ses deux tiers nécessitant un effort de rénovation considérable. Relativement au taux de logements sociaux dans le 14^e, j'estime que nous pourrions dorénavant nous consacrer à la rénovation du parc social de notre arrondissement.

J'insiste aussi sur les patrimoines et paysages à préserver. Les chantiers de rénovation urbaine sont très importants dans le 14^e (Saint-Vincent-de-Paul, Montparnasse, l'îlot Reille, etc.). J'insiste peut-être aussi sur ce qui est aussi séduisant dans la politique menée par la Maire de Paris et son âme damnée Jean-Louis MISSIKA que sont les grandes promenades urbaines. Le 14^e s'honorerait d'en avoir quelques-unes. Dans l'émulsion de la campagne municipale, il avait été réfléchi à des projets et des convergences possibles. Des continuités paysagères pourraient être étudiées et travaillées entre, par exemple, le parc Montsouris et le Palais du Luxembourg. Il me semble qu'il y a là une courbe, si l'on veut bien passer sur l'avenue René Coty, sur laquelle je n'ouvrirai pas de débat, et sur la notion des espaces verts protégés sur lesquels il faudra revenir avec force dans le futur PLU. Il me semble qu'il existe quelque chose qui permet de forcer cette orientation locale du PLU, quitte à avoir cette réflexion dans notre arrondissement. J'ai toujours été sensible à la renaissance de la Bièvre. Le 14^e et le 13^e s'honoreraient d'organiser une Fête de la Bièvre qui pourrait concurrencer d'autres fêtes aux monuments célèbres.

Je dissipe quelques contradictions. Paris ville attractive et productive, c'est évidemment une des grandes orientations parce que l'industrie parisienne, c'est le tourisme et son industrie hôtelière. Partant de là, certaines résolutions ou orientations prises en Conseil d'Arrondissement du 14^e heurtent principalement la poursuite de cet objectif. Je pense en particulier à faire du 14^e une zone hors 5G qui vient heurter, au moins sur le principe, cette recherche d'une politique renforçant l'attractivité et la productivité parisienne.

Enfin, je suis surpris de ne trouver aucune trace, dans ce PLU, de l'avenir du périphérique. Pour m'être quelque peu intéressé à la question, c'est un objet urbain dont l'avenir est très important dans la mesure où cet avenir nous appartient, et il appartient également à la concertation et à ce que nous en ferons avec les communes riveraines. Je trouve qu'il y a, dans les grandes infrastructures routières, à l'échelle de Paris et à l'échelle métropolitaine, une réflexion que je ne trouve pas directement dans la présentation de ces objectifs et que, j'espère on ne manquera pas d'insérer dans les développements futurs.

Je voterai cette délibération parce que le PLU est la clé de notre urbanisme demain, et c'est peut-être le document urbain et municipal le plus important que nous aurons à adopter dans cette mandature.

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire, et merci Agnès, parce que l'exercice était difficile à présenter.

Nous avons noté que le calendrier prévoit de faire de l'information, de l'échange, du dialogue, de discuter des grandes orientations. Il est vrai que ce calendrier est rapproché, mais il laisse le temps au débat. L'échange et la fin du projet auront lieu à la fin de l'année 2022.

Nous avons toujours plus ou moins défendu, et nous continuons à défendre, que Paris soit une ville résiliente, accueillante, et le plus possible décarbonée dans une démarche zéro déchet avec certaines particularités de ressources, en protégeant la diversité commerciale, et notamment le petit commerce et l'artisanat, en promouvant l'installation d'artisans, de créateurs, de retrouver une ville avec son caractère original, un lieu d'échange du commerce doux - pour ne pas faire référence à ce qui est prévu pour la tour Montparnasse - et en promouvant les services aux Parisiens.

Nous serons vigilants à encourager la transformation des bâtiments existants plutôt que leur destruction, notamment la transformation en bureaux qui devrait être beaucoup plus axée vers un mix bureaux/logements.

Nous sommes en faveur de l'atteinte de ces objectifs de production de logements sociaux de la loi SRU afin de promouvoir la mixité sociale. Sans logements sociaux, pas de mixité sociale. Paris doit rester une ville vivante, ouverte à toutes et tous et nous avons combattu, avec la Maire de Paris, pour que la transformation de notre ville n'aboutisse pas à un hôtel, avec référence à AirBnB, en privilégiant justement la location courte durée. Si l'on peut parler de Paris ville touristique, il faut que Paris reste une ville vivante, attractive et habitée par de vrais habitants. Ce problème lié au tourisme et à la location temporaire exclut ainsi les habitants vers l'extérieur de Paris à cause de l'explosion du foncier dans notre capitale.

Nous serons bien sûr également vigilants aux projets urbains qui doivent laisser une part importante au logement social qui reste la seule façon pour les classes populaires et moyennes de continuer à demeurer à Paris. C'est la base de l'équilibre de la mixité de la population.

Nous serons vigilants sur toutes les implantations commerciales déraisonnables, dont le combat mené encore actuellement de la rénovation de la Gare du Nord.

Nous serons également particulièrement vigilants dans notre arrondissement au projet de transformation de l'ancien hôpital La Rochefoucauld, dernière grande emprise foncière appartenant à l'AP-HP et, bien sûr également, de l'Hôtel-Dieu. Merci.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire. Je serai bref. Un PLU bioclimatique avec une telle méthode de concertation aboutissant à sa production est une très belle idée. Ce sont de bonnes intentions. Nous avons aussi des attendus, des considérants dans la partie préliminaire qui sont très engageants, mais à la fin un résultat décevant.

Toutes les intentions sont bonnes, tout va dans la bonne direction, mais le point d'arrivée est singulièrement tiède et manque d'énergie. Je citerai une fois encore notre collègue

Guillaume DURAND sur l'absence incompréhensible de biodiversité, sur le manque de clarté pour les ambitions de trame verte et bleue. Le projet ne prend pas clairement position sur la question de la densité et, de façon générale, toutes les formulations sont extrêmement prudentes. De sorte qu'à la lecture des objectifs, on n'a pas vraiment l'impression de quelque chose de révolutionnaire qui annonce un vrai changement dans le rythme de transformation de la ville parisienne en matière bioclimatique.

Pour ces raisons, je m'abstiendrai.

M^{me} BERTRAND

S'agissant de la conférence citoyenne, je rappelle que ce n'était pas une phase obligatoire de la concertation des Parisien-ne-s. Les autres phases dont j'ai parlé figurent dans le Code de l'urbanisme. C'est la première que nous avons souhaitée.

Je note, M. VIRY, que les conclusions et les propositions qui sont faites ne vous conviennent pas. Elles ont été faites par un panel choisi selon des critères exposés dans la délibération votée en juillet. Peut-être auriez-vous eu d'autres idées ? Il fallait donc les proposer au Conseil de Paris à ce moment là. Pour moi, il était extrêmement important d'avoir une première phase de concertation de la population.

En ce qui concerne la remarque de M. AZIÈRE sur la métropole, je reprends le texte de l'exposé des motifs à sa page 3 : « La procédure prévoit qu'un ensemble de personnes publiques soit informé de son lancement et consulté pendant l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme » et, parmi les entités et les personnes publiques : « Île-de-France Mobilités, la région, l'État, la métropole du Grand Paris, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers ». Je n'ai pas voulu les citer pour être synthétique, mais soyez rassuré quant au fait que l'ensemble de ces personnes publiques ont été consultées. C'est également valable pour les villes limitrophes, d'autant plus dans notre arrondissement. De la même manière, rassurez-vous, l'avenir du périurbain fait partie des discussions que nous aurons dans ce PLU.

Vous avez fait allusion au parc social et à l'importance de sa rénovation et réhabilitation, vous verrez sur les 10 délibérations que je présenterai plus tard que nous prenons cet objectif tout à fait à cœur.

Vous faisiez référence aux balades urbaines. Dans le texte et l'annexe 2 de la concertation, certaines modalités sont définies. Bien évidemment, d'autres modalités de concertation sont prévues dans notre arrondissement. Je ne sais si cela se fera avenue René Coty, mais les balades urbaines seront l'un des outils que nous utiliserons dans la concertation locale.

Guillaume DURAND, vous avez commencé par les bonnes choses de cette révision, je l'ai noté. Je pense que ce n'est qu'à la fin de la procédure, quand le projet de PLU sera présenté, quand nous aurons le document en main, que nous pourrons dire qu'il est à la hauteur des enjeux qui ont été posés ou non. Ce n'est pas maintenant que nous pouvons le dire, mais quand tous les travaux seront réalisés.

Dès lors que l'une de nos ambitions est un Paris durable et décarboné, c'est bien que les questions posées, comme celle des trames vertes, de la biodiversité, de la surface de pleine terre, pour reprendre toutes les remarques, seront traitées.

Dès lors que nous souhaitons que Paris soit une ville inclusive au patrimoine et paysages préservés, c'est bien le bâti, la densification ou les hauteurs qui sont questionnées et auxquels le PLU devra effectivement apporter des réponses. Il n'y a pas de contradiction entre un Paris, grande ville touristique qu'elle est et qu'elle doit rester, et un tourisme durable.

La révision du PLU est un processus très cadré par le Code de l'urbanisme. M. VILLANI a dit que c'est un document dans lequel les objectifs sont vastes, mais c'est un document juridique très sensible. C'est sur lui que se basera le contrôle de l'égalité en 2023 pour voir s'il est conforme à la prescription de départ. Effectivement, les objectifs ne sont pas allés plus avant dans le détail, et nous n'avons pas préjugé des études, des concertations à venir qui découleront de celles de la première année pour le plan d'aménagement et de la deuxième partie sur les orientations, ainsi que le projet du PLU.

Pour répondre à Guillaume DURAND sur la concertation. Les phases sont obligatoires, elles sont prévues, elles dureront deux années. Les réunions publiques ou toute autre forme dans le 14^e seront à définir avec les acteurs locaux. L'annexe 2 laisse une très large part de liberté d'information, de formation et de concertation avec tous les quatorziens. Nous l'élaborerons ensemble et je suis bien

persuadée qu'un très beau PLU bioclimatique émergera de ces débats et de cette concertation parisienne et quatorzienne.

DÉLIBÉRATION N°185

– 2020 DU 104 - PLU - Prescription de la révision - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 17 dont 1 pouvoir

- Pour : 17 dont 1 pouvoir

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 12 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, G. DURAND, G. LARDY-WORINGER, F. LETISSIER, A. LEVY-THIBERT, J. MARCHAND, S. MATMATI, S. PARISOT, C. VILLANI, P. VIRY)

Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je laisse la présidence du Conseil d'Arrondissement à Amine BOUABBAS pour quelques minutes.

– 2020 DAE 307 - Subvention (5 000 €) à la Table des Matières

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

Merci Madame la Maire, merci mes chers collègues.

J'ai l'honneur de porter aujourd'hui une délibération pour une association qui mène, depuis de nombreuses années, un engagement fort et essentiel dans notre arrondissement pour l'accessibilité à la culture.

Bien implantée au 51 rue de l'Abbé Carton, la « Table des Matières » est une ressourcerie culturelle et solidaire où règne une atmosphère bienveillante qui contribue à entretenir des échanges intergénérationnels et multiculturels. Cependant, du fait de la crise sanitaire, la « Table des Matières » a dû temporairement fermer sa boutique, ce qui a fortement impacté ses ressources de fonctionnement.

C'est pourquoi j'attire votre attention sur l'importance d'aider cette association en lui attribuant une subvention de 5 000 €. Je vous remercie, Madame la Maire et mes chers collègues, pour votre écoute et je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°186

– 2020 DAE 307 - Subvention (5 000 €) à la Table des Matières

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 24 dont 1 pouvoir

- Pour : 24 dont 1 pouvoir

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DJS 149 - Délégations de service public - Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel - Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Cette délibération concerne les centres Paris Anim' Marc Sangnier et Angel Parra dans le 14^e pour une exonération de 7 086,07 € de la redevance annuelle de 19 500 €.

DÉLIBÉRATION N°187

– 2020 DJS 149 - Délégations de service public - Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel - Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

- Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DJS 167 - Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' - Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Les centres dont la gestion est déléguée à des associations proposent aux usagers des activités variées soumises à une tarification. Ces tarifs sont actuellement soumis à l'application du quotient familial, notamment pour des séances hebdomadaires pour lesquelles un abonnement est pris à l'année, de septembre à juin.

Du fait de la crise sanitaire, les usagers n'ont pu bénéficier des activités. Il leur est donc proposé de leur rembourser à un tarif inférieur à celui déboursé, permettant aux délégataires de payer leurs frais fixes. Il est prévu un remboursement à l'utilisateur pour chaque séance non effectuée d'un montant unitaire de 2,5 % du tarif annuel acquitté.

DÉLIBÉRATION N°188

– 2020 DJS 167 - Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' - Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

- Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DJS 141 - Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim' - Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Les tarifs des centres Paris Anim' sont calculés suivant le quotient familial des parents, ce qui peut restreindre l'accès aux jeunes. Il est donc proposé d'adopter le principe d'une tarification unique et liée à leur seul statut aux étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune. Cette tarification correspondra à la tranche 2 du quotient familial si les jeunes ne relèvent pas de la tranche 1. Merci d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°189

– 2020 DJS 141 - Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim' - Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

- Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DJS 162 - Subventions au profit de 12 associations participant à la politique de jeunesse (32 500 €), six conventions annuelles d'objectifs, trois avenants (11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Cette délibération concerne des subventions pour trois associations du 14^e arrondissement :

- 2 000 € pour « Dixlesic and Co ». L'association a pour projet de promouvoir et développer la création théâtrale, la poésie orale, l'écriture contemporaine. En 2020, elle renouvelle son projet « Éclats de rire » pour 25 jeunes de 12 à 25 ans dans le 14^e et dans les quartiers Politique de la ville qui favorise par l'humour, vecteur clé de la communication, l'expression des habitants, contribuant ainsi à renforcer les liens sociaux et interculturels ;
- 1 000 € de subvention complémentaire pour « Étoile et Compagnie ». L'association a pour but la création, la mise en scène, l'exploitation, la production et la diffusion de spectacles vivants, la création et l'animation d'ateliers et de stages. Le projet Ateliers théâtre forum contre les dangers du monde numérique pour adolescent·e·s à destination de 15 jeunes adolescents participe au développement de la confiance en soi chez les jeunes, en favorisant leur réflexion et leur esprit critique. Elle vise également à les responsabiliser et à prévenir les risques sur la santé, liés à l'utilisation excessive des applications et des outils numériques. Le projet devait débuter en novembre 2020, il a été repoussé en janvier 2021 ;
- 9 000 € de subvention complémentaire pour l'association « Le Lorem » pour leur projet « 3 D FabLab » qu'ils ont reconduit. L'association a pour but de promouvoir toute animation sociale, culturelle et sportive au bénéfice de ses adhérents et de gérer et utiliser les locaux collectifs résidentiels au profit d'associations locales répondant à ces objectifs et aux besoins des enfants et des adolescents et adultes. Le projet « 3 D FabLab » propose de nombreuses activités autour du numérique (inclusion et création) aux jeunes de 16 à 30 ans (formation, ateliers), dont l'activité innovante et qualitative permet de développer des projets partenariaux avec les acteurs locaux, notamment le Centre Paris Anim' Marc Sangnier.

DÉLIBÉRATION N°190

– 2020 DJS 162 - Subventions au profit de 12 associations participant à la politique de jeunesse (32 500 €), six conventions annuelles d'objectifs, trois avenants (11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

- Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DJS 160 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Il s'agit de la reconduction du dispositif. Cette année, nous avons décidé d'une aide de 200 € pour tous. La durée du séjour est ramenée à trois jours au lieu de quatre, dont deux nuits. Ce dispositif permet à de nombreux jeunes parisiens entre 16 et 30 ans de bénéficier d'une aide pour partir en séjour autonome en s'appuyant sur les structures dédiées aux jeunes et sur les mairies d'arrondissement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons pour cette délibération, tout en soulignant la faiblesse de ce dispositif au regard des besoins actuels des jeunes à Paris. Merci.

M. BOUABBAS

D'autres délibérations seront proposées plus tard dans l'année pour Paris Jeunes Vacances. Une délibération de la DPSP également.

DÉLIBÉRATION N°191

– 2020 DJS 160 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

- Pour : 29 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DDCT 97 - Subventions d'investissement (39 540 €) à deux associations situées en quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération concerne une subvention octroyée à la compagnie « Le Fil de Soie », association diffusant des spectacles de cirque. Cette compagnie a été très fortement impactée par la situation

sanitaire comme toutes les associations de l'arrondissement et de France. Son chiffre d'affaires a diminué de 50 % en 2020, car toutes les actions qu'elle devait mener ont été annulées ou déprogrammées. Elle a réfléchi à un projet très intéressant qui permettra de poursuivre certaines activités en extérieur qui s'adaptent complètement à la situation sanitaire. Ce sont des déambulations, des spectacles en extérieur proposés dans le respect des gestes barrières qui demandent du matériel.

Pour cela, nous proposons une subvention de 32 540 € ; la CAF et la région Île-de-France complétant pour 3 616 €.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Même remarque que pour la subvention pour la « Table des matières », nous n'avons aucune information de nature à nous montrer le bien-fondé et la bonne utilisation de l'argent public, ce qui est un objectif minimum pour participer à un Conseil d'Arrondissement. Merci.

M. GHANEM

Que vous manque-t-il ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Les chiffres de l'activité. Regardez le document qui nous a été donné. Je veux bien croire que l'association a perdu la moitié de son chiffre d'affaires, mais j'ai besoin d'un document. Je n'ai aucun problème à aider les associations qui ont une activité utile, mais il nous faut une information.

C'est valable pour plusieurs autres projets de délibération. Nous voyons bien le tableau : ce sont des associations en difficulté financière qui élaborent un projet... il est peut-être très bien, mais le financement d'un déficit passe sur un projet dont la réalisation est..., voilà. Nous n'avons aucune information sur la situation financière de l'association ni ses réalisations en amont. Nous comprenons bien qu'elle n'ait pas fait grand-chose durant la pandémie et elle a toutes les excuses pour cela, mais cela a besoin d'être documenté. Nous ne pouvons pas voter des choses comme cela.

Aujourd'hui, nous venons de donner 177 000 € à « Aurore » en sachant qu'une partie de l'argent est destinée à d'autres associations et l'on ne sait pas pourquoi. La « Table des matières », c'est 5 000 €, bon... Mais cela finit par faire beaucoup d'argent public et cela mérite d'être contrôlé.

M. GHANEM

Je comprends, mais en l'occurrence, cette association ne vient pas de débarquer. Elle est très active et elle fait de nombreuses choses. C'est pour cela que nous souhaitons vraiment la soutenir.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Quel est le problème pour donner des documents de référence ? Nous ne demandons pas 300 pages d'informations, mais juste le basique pour apprécier les choses.

M^{me} PETIT

Des budgets sont annexés à la délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Oui, le budget du projet, mais pas les documents financiers de l'association. Je le dis une fois pour toutes parce qu'il en existe de nombreuses autres comme cela. Il y a bien une convention avec le projet de financement : dépenses 4 000 €, subvention 4 000 €. Voilà le degré d'informations que nous avons. Ce n'est pas suffisant.

DÉLIBÉRATION N°192

– 2020 DDCT 97 - Subventions d'investissement (39 540 €) à deux associations situées en quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.
Suffrages exprimés : 24 dont 2 pouvoirs
- Pour : 24 dont 2 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 5 dont 2 pouvoirs
(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DEVE 67 - Subvention (14 000 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs

Rapporteuse : M^{me} Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je vous présente aujourd'hui cette délibération qui vise à attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € pour l'année 2020 à la Ligue de protection des Oiseaux. Je signale que la LPO est reconnue d'utilité publique depuis 1986.

Cette délibération intervient dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 4 avril 2019. Cette subvention a pour objectif de permettre à la LPO de labelliser certains espaces verts parisiens sous le terme de « refuge LPO ».

10 arrondissements parisiens, dont le 14^e, sont concernés (3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 10^e, 13^e, 15^e, 19^e et 20^e). La création de refuges LPO est une démarche qui s'organise sur cinq ans et permet d'identifier et de labelliser des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une certaine qualité de vie.

Dans un premier temps, et après que les sites aient été déterminés, ils seront identifiés grâce à des panneaux. Deux sites sont pressentis dans notre arrondissement, le square du Cardinal Wyszyński et celui du Serment de Koufra.

Durant les deux premières années, des inventaires réguliers et des mesures de l'avifaune permettront une gestion et des aménagements favorables au développement de la biodiversité. Des propositions en direction des équipes concernées seront alors faites lors de réunions. Puis pendant les deux années suivantes, les gestionnaires des sites seront accompagnés à l'occasion de visites et grâce à la rédaction d'un compte rendu pour chaque site.

Enfin, un diagnostic de bilan des sites en question permettra de déterminer l'évolution de la biodiversité et de proposer un nouveau plan d'action pour cinq ans, de concert avec les équipes concernées.

Cela va sans dire, et c'est l'un des objectifs, toutes les informations recueillies quant à la situation faunistique et floristique seront accessibles au plus grand nombre et des actions de sensibilisation auprès des usagers permettront une prise de conscience collective de l'importance vitale, de l'appréhension, de la connaissance et de la préservation de la faune et de la flore en milieu urbain.

D'après le CORIF, association naturaliste dédiée à l'étude et à la sensibilisation environnementale, et d'après la LPO, en 13 ans, la population des moineaux domestiques a chuté de 73 % à Paris. Ce sont trois moineaux sur quatre qui ont ainsi disparu.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver cette délibération afin que la municipalité poursuive son partenariat avec la LPO, ce qui renforcera davantage encore les efforts consentis ces dernières années afin de faire évoluer nos pratiques en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité.

M. VILLANI

Merci beaucoup. Le sujet qui vient d'être abordé, à savoir l'effondrement des populations des oiseaux est l'un des drames en cours dans notre environnement, pas seulement à Paris, mais partout. C'est également l'effondrement des insectes et autres.

L'acteur cité, la LPO est un acteur de grande tradition, de très grand sérieux, absolument incontournable et extrêmement actif. Je suis de tout cœur avec ce vœu, cela va de soi.

M. AZIÈRE

Je me réjouis de cette délibération que je voterai. Je regrette toutefois que dans le cadre de ces labellisations à venir, l'avenue René Coty n'ait pu en bénéficier, ce qui nous aurait permis d'éviter à la fois ce qui s'y est passé, et que les travaux aient été concomitants avec une période de nidification, ce qui a sûrement participé à la diminution des oiseaux dans notre quartier.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons pour et nous aimerions bien avoir des nouvelles des oiseaux de l'avenue René Coty. Nous vous remercions.

M^{me} PARISOT

Je ne peux vous répondre immédiatement. Je me renseignerai.

M^{me} PETIT

Nous proposons un travail avec la LPO pour donner ces informations à tout le monde et pas uniquement au Conseil d'Arrondissement.

DÉLIBÉRATION N°193

– **2020 DEVE 67 - Subvention (14 000 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs**

Rapporteuse : M^{me} Sidonie PARISOT

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– **2020 DPSP 6 - Subventions (16 000 €) et conventions avec quatre structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire.

Il s'agit d'une subvention parisienne de 16 000 € et de signatures de conventions avec quatre associations dans le cadre de la prévention de la délinquance et le cadre global du contrat de la ville 2015-2020.

Ces associations ont répondu à un appel à projets cherchant à renforcer le lien social et tranquilliser l'espace public dans certains quartiers de Paris, ainsi qu'à faciliter l'insertion et sécuriser les parcours des jeunes déjà connus de la police ou de la justice.

Pour le 14^e, c'est un projet de l'association « Tatane » qui a été retenu. Cette association créée en 2011 par un ancien joueur professionnel du Paris-Saint-Germain, Vikash Dhorasoo, cherche à créer du lien social au travers de parties de football festives et non compétitives situées obligatoirement dans l'espace public. Ces parties de football sont obligatoirement mixtes. C'est ainsi une animation ludique, sans esprit de compétition, pour des mineurs non accompagnés ou logés dans des foyers du quartier.

Bien évidemment, les autres habitants du quartier peuvent s'intégrer à ces jeux et créer ainsi un lieu de rencontres beaucoup plus ouvert. Les parties mixtes sont entrecoupées de discussions et de débats menés par des éducateurs spécialisés. Ces ateliers de deux à trois heures se dérouleront sur une année entière et nous ferons un bilan de cette action en relais avec les acteurs associatifs du quartier qui œuvrent également pour la prévention de la délinquance.

La subvention s'accompagne de l'autorisation à Madame la Maire de Paris de la signature d'une convention avec l'association « Tatane ». Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Je signale qu'Olivia POLSKI a donné pouvoir à Valentin GUENANEN pour la suite de ce conseil.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Au risque de me répéter, même chose, abstention. Aucun document. Nous avons déjà donné des subventions à cette association, nous savons qu'elle existe, mais il n'y a rien sauf des éléments sur le projet et l'avenir. Merci.

DÉLIBÉRATION N°194

– **2020 DPSP 6 - Subventions (16 000 €) et conventions avec quatre structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 24 dont 2 pouvoirs

- Pour : 24 dont 2 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Ne prennent pas part au vote : 0

– **2020 DAC 741 - Subvention (2 000 €) à « Art sous X » Paris 14 (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire.

Dans le cadre de la politique d'aide aux institutions culturelles, j'ai le plaisir de vous proposer de soutenir l'association « Art sous X », une association qui a pour objectif de favoriser et de promouvoir la création artistique et sa libre expression dans tous les domaines, quelle que soit la notoriété des créateurs.

Chaque année, « Art sous X » organise plusieurs événements tels que des expositions, lectures, conférences, des ateliers, et notamment *L'Expo aux jeunes artistes* qui s'est de nouveau déroulée cette année pendant deux semaines à la galerie L'Expo porte de Vanves, en partenariat avec Paris habitat. Cela a été à nouveau cette année une belle exposition et un beau temps de travail pour ces jeunes artistes en devenir, mais aussi d'échanges avec les habitants du quartier de la porte de Vanves.

Pour toutes ces bonnes raisons, je vous propose de soutenir l'association avec une subvention de 2 000 €. Merci.

DÉLIBÉRATION N°195

– **2020 DAC 741 - Subvention (2 000 €) à Art sous X Paris 14 (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 24 dont 2 pouvoirs

- Pour : 24 dont 2 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 2 pouvoirs
(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUDX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAE 265 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - Avenants aux conventions de délégation de service public

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Cette délibération concerne la délégation de service public de gestion des marchés alimentaires de Paris et de notre arrondissement qui est entrée en vigueur en janvier 2020. Deux grands secteurs sont gérés par des délégations de service public pour nos marchés de quartier de Paris. Pour le 14^e, le délégataire est le groupe Bensidoun.

Cette délibération vise à exprimer la modification de la charte graphique des bâches qui seront renouvelées sur les marchés alimentaires parisiens pour mieux les identifier, et ainsi contribuer à une meilleure visibilité et une meilleure attractivité de nos marchés.

Pour le lot, soit la moitié des marchés parisiens, le montant accordé à la délégation gérée par le groupe Bensidoun est de 29 400 €. Je tiens également à préciser que lors du changement de bâches, les anciennes seront réutilisées en cas de dégradation pour réparer les nouvelles ou elles serviront à la fabrication de sacs par un établissement d'aide par le travail ou elles seront données à des associations.

Je vous propose de voter cette délibération permettant d'améliorer nos marchés de quartier.

DÉLIBÉRATION N°196

– 2020 DAE 265 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - Avenants aux conventions de délégation de service public

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je propose que Valentin rapporte les trois délibérations et nous voterons pour chacune d'elles.

– 2020 DAE 275 - Subvention (7 500 €) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fin d'année 2020 (14^e)

– 2020 DAE 203 - Subvention (11 000 €) à l'association village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (14^e)

– 2020 DAE 199 - Subvention (11 500 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2020 (14^e)

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Ces délibérations concernent trois associations de commerçants de notre arrondissement qui en illumineront les rues dans les prochains jours : l'association des commerçants de l'avenue du Général Leclerc, des Plaisanciers et ceux de la rue Daguerre.

Je profite de cette délibération pour rappeler brièvement que depuis le début de la crise sanitaire, nous menons un dialogue presque hebdomadaire avec les commerçants de notre arrondissement et

les associations de commerçants. Nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement, avec un guide des aides disponibles pour les commerçants, par le référencement des commerces de proximité sur une carte interactive pour Paris et le 14^e arrondissement, un dispositif de visibilité lumineuse dans les rues de notre arrondissement, et une augmentation exceptionnelle des subventions pour les illuminations de fin d'année :

- Pour l'association des commerçants de l'avenue du Général Leclerc, nous proposons une subvention de 7 500 € contre 5 500 € en 2019, soit une augmentation de 36 %, ce qui représente 88 % de la demande formulée par l'association ;
- Pour l'association des Plaisanciers, nous proposons une subvention de 11 500 € contre 8 300 € en 2019, soit une augmentation de 38,55 %, représentant 92 % de la demande formulée ;
- Pour la rue Daguerre, 11 000 € contre 5 800 € en 2019, soit une augmentation de 89 %, représentant 92 % de la demande de l'association ;

Vous noterez que cette année, au regard du contexte très particulier, nous avons souhaité faire un effort important en direction des associations de commerçants qui ont été très fortement touchés dans leur fonctionnement, et notamment dans la tenue des braderies qui représentent l'essentiel de leurs revenus pour financer ces illuminations. C'est pour cela que la Ville de Paris a fait ce choix.

Je vous propose de voter ces délibérations pour aider nos associations de commerçants qui en ont besoin et qui illumineront ainsi les rues de notre arrondissement en cette fin d'année.

M. AZIÈRE

J'introduis une petite nuance. Je suis très content que cet ordre du jour complémentaire ait pu être proposé et adopté. Je ne vois aucun rapport de cause à effet relativement à certains vœux ou de questions posées sur les illuminations. Les augmentations que vous avez évaluées ne sont pas un coup de pouce. C'était une obligation morale et économique. Le 14^e a droit, comme les autres à des illuminations. Les poches des commerçants sont vides. Souvent ces illuminations sont financées par les braderies et les autres animations organisées par les commerçants. Dans un contexte économique extrêmement dur pour la plupart d'entre eux, c'était une obligation.

Je souhaite même prolonger cela. J'épuise à l'avance le vœu que je souhaite présenter, cela me semble corrélér parfaitement à ce débat. Il faut réfléchir aux autres aides financières que nous pourrions ajouter à la subvention de la Ville de Paris pour parvenir à boucler le budget. Ces subventions ne représentent que 50 % de la dépense. Le reste est à la charge des commerçants.

Nous tenons à la diversité de nos rues. Le 14^e est encore l'un des arrondissements avec une diversité et une attractivité commerciale assez forte. Encore une fois, je relativise l'effort de la Mairie. Cela me paraissait une obligation de la Ville de Paris que d'aider ces commerçants dans cette période difficile. C'est un principe de solidarité qui me paraît élémentaire.

M. DURAND

Nous sommes devant un cas de subventions traditionnelles augmentées cette année du fait que les commerçants et les associations n'ont pu organiser cette année les événements qui contribuaient au financement de ces illuminations.

Les écologistes sont venus progressivement soutenir ces illuminations parce que les commerçants et les associations ont travaillé pour se doter de décorations lumineuses plus sobres en énergie, équipées en LED et des décorations réutilisables d'une année sur l'autre. Elles sont très importantes pour participer à la vitalité commerciale d'un arrondissement, notamment des rues commerçantes. C'est aussi bien sûr l'idée d'entretenir l'esprit des fêtes de fin d'année et des retrouvailles entre proches, dont nous aurons bien besoin suite à la crise sanitaire de cette année.

Nous voterons pour, mais nous aurons une position vigilante quant au respect des dates de dépose. Ces illuminations doivent prendre fin suffisamment rapidement après les fêtes de fin d'année. Ce qui nous amène à réfléchir à des dispositifs plus permanents qui permettront de mettre en valeur et d'animer commercialement et de manière festive tout au long de l'année nos rues commerçantes et pas uniquement au moment des fêtes.

Le moment est propice à donner un soutien affirmé aux petits commerces, nos primeurs, nos fleuristes, nos coiffeurs, nos cavistes, nos fromagers, nos droguistes, nos chocolateries artisanales, et nos artisans lauréats du label « Fabriqué à Paris » qui ont toutes et tous besoin de faire parler d'eux plutôt que nos cadeaux de Noël passent par Internet. Je vous remercie.

M. ANTONELLI

Certains conseils de quartier réfléchissent à attribuer leur budget de fonctionnement inutilisé pour en faire une aide aux illuminations de leur quartier.

Les Plaisanciers ont mis en place une cagnotte solidaire en ligne. Nous pourrions en faire la publicité. Les habitants de Pernéty tiennent beaucoup à ces illuminations et ils peuvent aussi aider cette année exceptionnellement à leur mise en place.

C'est une première subvention et il ne nous est pas interdit, en 2021, de voter à nouveau certaines subventions si vraiment le manque à gagner est important. Abracadabra qui place les illuminations a fait de son côté un effort en baissant les prix de manière exceptionnelle pour cette année.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

La Mairie se doit absolument d'être aux côtés des commerçants de façon très significativement supérieure aux années précédentes.

Je n'ai pas trop compris la petite manip' consistant à faire financer par les Conseils de quartier sur leur budget des décorations. C'est la mairie qui a demandé à ces conseils de libérer des financements. C'est vraiment à la Mairie de faire. Si j'ai bien compris, aux dernières nouvelles, vous n'aviez plus besoin de cet argent.

M^{me} PETIT

Vous mélangez tout, Marie-Claire.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Vous revenez en disant qu'ils ont pris l'initiative.

M^{me} PETIT

Cela n'a rien à voir avec la délibération

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai bien compris, mais c'est le sujet. Monsieur ANTONELLI venant de parler de l'initiative des comités de quartier de financer sur leurs propres deniers les illuminations de Noël, je réponds.

M^{me} PETIT

C'est hors sujet délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Vous ne l'avez pas dit à M. ANTONELLI.

M^{me} PETIT

Vous êtes un peu à la bourde d'autres...

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pardon ?

M^{me} PETIT

Cela vous embête que nous ayons agi.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Non, cela ne m'embête pas du tout.

M^{me} PETIT

La seule chose que vous ayez à faire est de répondre et courir après des messages de...

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est M. ANTONELLI qui vient de le dire.

M^{me} PETIT

Cela n'a rien à voir.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ah, mais si ! C'est enregistré.

M^{me} PETIT

Cela n'a rien à voir avec l'objet de la délibération, et nous y répondrons.

Olivia POLSKI a obtenu ce budget supplémentaire exceptionnel cette année pour les illuminations de Noël. Avec Valentin, nous avons pris le soin depuis plus d'un mois d'assurer les associations de commerçants de notre soutien afin qu'ils passent commande auprès du fameux prestataire. Ce qui a été bien accueilli. La subvention supplémentaire est forcément la bienvenue.

Je ne suis pas certaine qu'il faille aller vers une augmentation des subventions. Il s'agit d'illuminations de Noël et d'autres manières de soutenir les commerçants existent tout au long de l'année pour d'autres événements. Il y a également d'autres sujets à soutenir. Pour l'instant, le niveau de subvention correspondant à l'urgence et à la crise de cette année. Ils arrivent normalement à financer cela avec l'organisation de vide-greniers. Nous espérons que ces derniers seront nombreux en 2021. Cela signifiera que nous pourrons être de nouveau tous ensemble dans nos rues.

Nous sommes très heureux, et eux en premier, des réouvertures depuis samedi. Nous avons tous combattu ici ou là l'absurdité de la terminologie « essentiel » et « non essentiel » qu'ils ont vécue et que nous avons vécue depuis quelques semaines.

DÉLIBÉRATION N°197

– 2020 DAE 275 - Subvention (7 500 €) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fin d'année 2020 (14^e)

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°198

– 2020 DAE 203 - Subvention (11 000 €) à l'association village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (14^e)

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°199

– 2020 DAE 199 - Subvention (11 500 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2020 (14^e)

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.
Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DVD 60 - Prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement - 40 avenants

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Merci Madame la Maire. Autre délibération qui vise à compenser les effets de la crise de la COVID, sur les parcs de stationnement.

La Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS) a réalisé le travail de remontées pour 17 délégations de service public liant à la Ville de Paris. Il en ressort des baisses d'activité de 98 % en avril et 60 % en mai 2020 par rapport aux activités 2019 à la même période. Chaque délégataire a transmis une évaluation précise de ses pertes d'exploitation causées par la crise. Toutefois, certaines économies ont été réalisées dans le même temps (recours au chômage partiel ou baisse des redevances variables dues à la Ville). Ces pertes nettes ont été estimées en tout à 30 M€ pour la Ville.

Dans ce cadre, la Ville souhaite proposer des mesures d'ajustement orientées vers une baisse de la redevance, ou une prolongation de la concession, ou parfois des dispositifs mixtes pour certains cas particuliers. Seul le parc de stationnement de la mairie est concerné par le premier cas dans le 14^e.

Un premier lot de cette délibération concerne 26 parcs, dont les contrats ont fait l'objet de renouvellement avec une redevance fixe forfaitaire conséquente, et il est proposé de modifier cette redevance en appliquant une proratisation sur le chiffre d'affaires 2020 réel, dans la limite de 70 % de la perte nette retenue.

Pour le parc du 14^e, conclu avec la SAEMES, la perte nette estimée est à 45 000 € et, afin de garder la même proportionnalité entre la redevance fixe forfaitaire et le chiffre d'affaires, il a été convenu d'appliquer le même taux d'effort au chiffre d'affaires réellement constaté en 2020. C'est l'unique parc du 14^e qui est concerné.

Dans le cadre de ces négociations, les délégataires de service public se sont engagés à des démarches de développement durable (consommation d'énergie, réduction des déchets), ou encore de promotion de tarifs spécifiques en fonction du type d'utilisateur de véhicule ou de service pour les résidents, pour les petits rouleurs, pour les véhicules basse émission.

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

M. AZIÈRE

Nous devrions nous réjouir de voter cette délibération. Elle témoigne d'une baisse des flux automobiles à Paris, baisse de l'activité, qui est une bonne chose pour l'air parisien.

DÉLIBÉRATION N°200

– 2020 DVD 60 - Prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement - 40 avenants

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DVD 44 - Actions en faveur du Vélo - Subventions à diverses associations et conventions

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Cette délibération concerne des actions en faveur du vélo avec subventions et conventions pour diverses associations.

En 2015, la Ville de Paris a adopté son Plan vélo qui vise le développement de la pratique du vélo dans la capitale avec la réalisation d'infrastructures cyclables sécurisées, mais également le soutien et la structuration d'un écosystème vélo assurant les services essentiels de réparation, mais aussi de formation à la pratique du vélo des petits et grands.

Entre 2015 et 2020, 61 kilomètres d'aménagement cyclables ont été prévus ainsi que la création de 10 000 places de stationnement dédiées au cycle. La Ville de Paris a également mis en place les incitations financières pour les achats de vélos et cyclomoteurs électriques de triporteurs et vélos cargos.

Nous avons pris part à ces aménagements dans le 14^e avec, sous la précédente mandature, la rue Alain, la rue Vercingétorix, la rue Froidevaux, la rue Didot, ou encore la place Victor et Hélène Basch.

Nous comptons bien évidemment poursuivre ces efforts sous cette mandature en développant notamment le réseau du vélopolitain qui traversera l'arrondissement, et je pense bien sûr à l'avenue du Général Leclerc.

Dans la continuité de ce plan vélo, nous vous proposons le soutien à 11 associations actrices de l'écosystème vélo par l'octroi de subvention d'investissement et de fonctionnement de 180 000 €.

Dans le 14^e, trois structures interviendront :

- « DAVS », Développement Animation Vélo Solidaire, l'association qui anime depuis juillet 2016 la Vélo-école Paris Sud et qui participe ainsi au développement d'une culture vélo accessible, à l'apprentissage du vélo auprès des adultes et enfants débutants, à l'accompagnement dans la découverte du vélo en ville et au développement des projets pédagogiques autour du vélo auprès de public en difficulté ;
- « Solicycle - Études et Chantier » qui développe des activités alliant le lien social avec des ateliers d'auto réparation, pour le partage des savoir-faire, le développement durable avec des ateliers recyclant près de 2 000 vélos par an qui sont valorisés sous forme de pièces détachées, ou remis en état, puis vendus comme vélos d'occasion, et la solidarité avec la création de postes en insertion destinés à des personnes très éloignées de l'emploi. Cette association dispose d'un atelier dans le 14^e arrondissement à la porte de Vanves où elle développe ses activités auprès des habitant·e·s du quartier ;
- Le réseau parisien « RéPAR », des ateliers de réparation de vélos participatifs et solidaires. Il réunit l'ensemble des acteurs présents à Paris, et a pour objet de promouvoir et valoriser leur activité sur le territoire, de mutualiser les moyens de plusieurs associations et de favoriser l'échange de connaissance. Il aide ainsi à la création et au développement de nouvelles associations. En 2020, le réseau s'est mobilisé sur la mise en place d'ateliers

mobiles dans les quartiers Politique de la Ville. Ce projet est soutenu par Paris Habitat, partenaire de la démarche.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons pour ce projet de délibération en attirant votre attention sur une association non concernée par notre arrondissement, « Accueil Goutte d'or ». Je ne suis pas absolument persuadée que l'organisation de courses séparées de vélo pour les femmes du quartier de la Goutte d'or soit la meilleure des idées. Ce n'est pas dans le 14^e, mais comme c'est dans la délibération, je vous le signale. Merci.

M. DURAND

Des études ont été faites et l'on se rend compte que l'un des freins à la pratique du vélo dans la capitale est la question de la sécurité et du sentiment d'insécurité qui peut notamment toucher des publics féminins. C'est l'occasion pour ces femmes, dans un travail effectivement non mixte de se réapproprier l'espace public. Au contraire, même si ce n'est pas dans le 14^e, c'est quelque chose à soutenir, et nous pourrions envisager de monter cela dans les quartiers Politique de la ville du 14^e. Vous me donnez une très bonne idée, Madame CARRÈRE-GÉE.

DÉLIBÉRATION N°201

– 2020 DVD 44 - Actions en faveur du Vélo - Subventions à diverses associations et conventions

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 289 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 14^e arrondissement de Paris

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette première délibération concerne le plan de soutien aux bailleurs sociaux. Le Conseil de Paris a voté en octobre dernier un plan de soutien et d'investissement à destination de six bailleurs sociaux parisiens. Ce plan a pour objectif la réalisation de travaux et d'équipements pour une exécution avant 2022. Les objectifs sont de soutenir l'activité et d'apporter un meilleur confort dans les logements.

Cette délibération est la déclinaison dans le 14^e de celle votée au Conseil de Paris avec pour les travaux, deux axes prioritaires, la transition écologique des logements avec une optique de développement durable et la mise en sécurité des bâtiments.

Pour le 14^e arrondissement, 35 adresses sont concernées avec différents bailleurs. Cela concerne plus de 5 600 habitants pour une subvention de 3 561 386 €. C'est donc une excellente délibération, je vous remercie de bien vouloir en délibérer sur le principe, sur le montant et autoriser la Maire de Paris à signer les conventions en regard.

M^{me} MATMATI

Merci Madame la Maire.

Nous voterons bien cette délibération, ainsi que ce projet permettant l'amélioration des logements sociaux dans l'arrondissement qui reste fortement nécessaire et essentielle.

Cependant, nous notons qu'il faudrait peut-être aller un peu plus loin dans la démarche énergétique et écologique, notamment parce que le plan de soutien mentionné est principalement axé sur la transition écologique des logements et la mise en sécurité des bâtiments. En effet, l'exposé des motifs détaille très bien les différents types de rénovation, mais nous estimons qu'il faudrait aller bien plus loin dans la démarche surtout en constatant qu'un seul immeuble, sur les 35 adresses proposées, bénéficiera de la végétalisation, de la déminéralisation et d'un système de gestion pluviale, ou que la notion de réfection des locaux des ordures ménagères en vue d'une optimisation ou du développement du tri sélectif ne sera finalement pas mise en œuvre dans la liste des immeubles concernés.

Considérant que ces points sont mis en évidence dans cette notion de transition écologique et énergétique, il s'agirait qu'ils apparaissent pour les adresses concernées. Les travaux prévus dans cette délibération concernent principalement des remplacements de chauffage, chaudières, chaufferies, ce qui va de soi, en réalité, à la fin d'un certain nombre d'années d'usure et d'utilisation, et ainsi de besoin de les remplacer par de nouveaux modèles.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons pour, mais nous dénonçons l'insuffisance de ce plan, à la fois au regard de l'état du parc social dans le 14^e, et au regard de ce que la Ville de Paris - pardonnez-moi l'expression - « pond » financièrement aux bailleurs sociaux avec les loyers capitalisés. Merci.

M^{me} PETIT

Je rappelle le processus. La dernière fois, nous avons voté une délibération de principe de subvention d'investissement aux bailleurs relativement au fait qu'ils avaient exonéré des loyers des commerçants qui occupent des locaux relevant des bailleurs de la Ville. Plutôt que cet argent soit « perdu », nous lui donnons une deuxième utilité. C'est un peu de l'économie circulaire. 48 M€ ont été votés au dernier Conseil de Paris.

Aujourd'hui, nous votons l'attribution par arrondissement de ce qui leur revient au regard du nombre de logements et autres critères, avec quelques premiers objectifs. Il y a quand même des choses avec le confort d'été, etc., c'est important de le positionner à cette étape, car cela nous permettra d'améliorer cela pour certains locataires. Des réhabilitations beaucoup plus lourdes sont prévues. C'est la somme de plusieurs petites bonnes choses qui se passeront dans les résidences.

En revanche, chaque bailleur doit revenir vers les mairies d'arrondissement pour signifier les localisations et les natures de travaux. C'est comme cela que nous entrerons dans le détail. Nous ne nous arrêterons plus à de grands principes indiqués dans la délibération.

M. VILLANI

Je m'interroge sur les grandes disparités de subvention avec des intitulés identiques pour différents bâtiments (remplacement des menuiseries, fenêtres, occultation). Je vois un bâtiment à 107 logements pour 107 000 €, un autre à 47 logements pour 441 000 €. Qu'est-ce qui explique cette très grande disparité ?

M^{me} PETIT

Cela nécessite un travail de présentation de détails des interventions que les bailleurs n'ont pas eu le temps de faire puisque cette décision a été prise il y a un mois. Cela peut expliquer cela.

DÉLIBÉRATION N°202

– **2020 DLH 289 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 14^e arrondissement de Paris**

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020 DLH 219 - Location de l'immeuble au 1 rue Thibaud (14^e) à la RIVP - Bail emphytéotique
- 2020 DLH 180 - Réalisation au 1 rue Thibaud (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLA I - 4 PLUS) par la RIVP

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Je présente la DLH 219 et la DLH 180 dans la mesure où elles concernent la même adresse.

Pour la DLH 219, notre volonté est d'augmenter le parc social en particulier en zone déficitaire avec l'acquisition en octobre 2020 de 10 logements de la rue Thibaud pour un loyer capitalisé fixé à 490 000 € et payable selon des modalités définies par le texte.

La DLH 180 donne le détail de la réalisation du 1 rue Thibaud du programme acquisition de 10 logements, six PLA-I et quatre PLUS. Ce sont six logements d'environ 55 m² et quatre logements T2 de taille identique.

La Ville apporte une subvention de 483 780 €. Les droits de réservation sont répartis entre la préfecture de Paris, le ministère, et la Ville de Paris pour cinq logements, trois PLA-I et deux PLUS.

Je vous demande donc d'approuver la subvention de la Ville au financement, de garantir les prêts, et d'autoriser la Maire de Paris à signer les documents en regard.

DÉLIBÉRATION N°203

- 2020 DLH 219 - Location de l'immeuble au 1 rue Thibaud (14^e) à la RIVP - Bail emphytéotique

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 24 dont 2 pouvoirs

- Contre : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°204

da

- 2020 DLH 180 - Réalisation au 1 rue Thibaud (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLA I - 4 PLUS) par la RIVP

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 24 dont 2 pouvoirs

- Contre : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020 DLH 136 - Réalisation au 28 rue Raymond Losserand - 34-38 rue du Texel (14^e) d'un programme de rénovation de 63 logements sociaux par la RIVP

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Je suis ravie de présenter ce tunnel de rénovations de notre parc du 14^e arrondissement de 63 logements, deux bâtiments R7 visant à améliorer le cadre de vie, le confort des locataires avec toujours l'objectif d'une réduction des consommations d'énergie. Il s'agira des changements de menuiseries, de l'isolation thermique par l'extérieur, de l'isolation des toitures et des planchers.

La subvention de la Ville est de 499 950 €. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°205

– 2020 DLH 136 - Réalisation au 28 rue Raymond Losserand - 34-38 rue du Texel (14^e) d'un programme de rénovation de 63 logements sociaux par la RIVP

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 147 - Réalisation 229-231 rue Vercingétorix (14^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par Immobilière 3F

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Ce sont 72 logements pour ce bâtiment en R8 avec une subvention de la Ville de 704 760 € pour la rénovation et confort intérieur. Les objectifs étant les mêmes que précédemment, je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°206

– 2020 DLH 147 - Réalisation 229-231 rue Vercingétorix (14^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par Immobilière 3F

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 181 - Réalisation au 7 bis-9 rue du Loing (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de sept logements sociaux (4 PLA I - 1 PLUS - 2 PLS) par la RIVP

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Suite à une préemption déjà présentée au dernier Conseil de Paris, c'est un programme d'acquisition-amélioration de sept logements sociaux dans un ensemble immobilier (T2 et T3). Les droits de réservation sont répartis entre la préfecture de Paris, le ministère et quatre logements pour la Ville de Paris.

Ces logements sont prioritairement destinés à accueillir un public non voyant, l'immeuble ayant appartenu à une fondation actrice historique du handicap visuel. Je vous demande donc de bien

vouloir délibérer pour cette subvention de la Ville de Paris de 370 671 €, de garantir les prêts, et d'autoriser la Maire de Paris à signer tous les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N°207

– 2020 DLH 181 - Réalisation au 7 bis-9 rue du Loing (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de sept logements sociaux (4 PLA I - 1 PLUS - 2 PLS) par la RIVP

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 193 - Réalisation au 29 rue de Gergovie (14^e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par la RIVP

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Programme de rénovation de 20 logements sociaux de la RIVP. Le bâtiment étant composé de façades en briques pleines non isolées, l'isolation sera importante. La subvention de la Ville de Paris est de 106 425 €. Je vous demande de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la Maire à signer tous les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N°208

– 2020 DLH 193 - Réalisation au 29 rue de Gergovie (14^e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par la RIVP

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 205 - Réalisation au 4 rue des Camélias (14^e) d'un programme de construction neuve de 22 logements (7 PLA-I, 11 PLUS et 4 PLS) par Batigère en Île-de-France

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Le projet consiste en la réhabilitation d'un foyer infirmier, la construction d'un foyer de jeunes filles, la transformation d'un lycée en bâtiments administratifs et, l'objet de cette délibération, une construction de 22 logements par Batigère ayant signé un protocole avec le centre hospitalier Saint-Joseph en juillet 2020. Ce sont des logements sociaux familiaux du T1 au T4 avec 7 PLA-I, 11 PLUS et 4 PLS. La subvention de la Ville de Paris est de 931 812 €.

Nous allons bientôt rencontrer, avec Mme la Maire, l'hôpital Saint-Joseph afin d'aborder toute la cohérence du chantier et des nuisances envers la population afin que les chantiers en apportent le moins possible.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°209

– 2020 DLH 205 - Réalisation au 4 rue des Camélias (14^e) d'un programme de construction neuve de 22 logements (7 PLA-I, 11 PLUS et 4 PLS) par Batigère en Île-de-France

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 252 - Réalisation au 9-17 rue Desprez (14^e) d'un programme de rénovation de 49 logements sociaux par CDC Habitat

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La subvention de la Ville est de 910 067 € avec des garanties de la ville aux emprunts. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. AZIÈRE

Nous venons de voter la rénovation de 204 logements. Au regard du parc social du 14^e arrondissement, ce tunnel montre bien la nécessité de cette rénovation, mais c'est moins de 1 % du parc qui est concerné par ces délibérations. Il reste beaucoup de travail à faire. S'il y avait besoin de prouver que c'est bien là une priorité, nous sommes en train de le faire.

M^{me} PETIT

Ce n'est pas sympathique, Éric, parce que cela oublie les 2000 déjà en cours, et le fait qu'il y en aura d'autres. Ce n'est que le début de la mandature.

DÉLIBÉRATION N°210

– 2020 DLH 252 - Réalisation au 9-17 rue Desprez (14^e) d'un programme de rénovation de 49 logements sociaux par CDC Habitat

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 301 - Réalisation dans divers arrondissements (1^{er}, 4^e, 12^e, 13^e, 14^e, 16^e et 17^e) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 31 logements sociaux (13 PLAI, 4 PLUS et 4 PLS)

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Pour le 14^e arrondissement, il s'agit d'une adresse au 103 rue Raymond Losserand d'un logement T2 créé suite à la libération d'un logement sans confort de 28 m² qui sera un logement PLS. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer, ainsi que pour la garantie du prêt en regard.

DÉLIBÉRATION N°211

– 2020 DLH 301 - Réalisation dans divers arrondissements (1^{er}, 4^e, 12^e, 13^e, 14^e, 16^e et 17^e) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 31 logements sociaux (13 PLAI, 4 PLUS et 14 PLS)

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 151 - Réalisation au 74 avenue Denfert Rochereau (14^e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (16 PLA-I, 9 PLUS et 9 PLS) par la société Foncière d'Habitat et Humanisme

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cela concerne l'îlot Lelong de Saint-Vincent-de-Paul avec un programme de 34 logements sociaux familiaux par la société Foncière d'Habitat et Humanisme. L'aménageur a décidé de céder, en novembre 2019 l'îlot Lelong à l'équipe constituée par le promoteur Quartus et la foncière habitat et Humanisme en vue d'y réaliser une opération de 134 logements, dont les 34 logements sociaux qui sont l'objet de cette délibération.

Le permis de construire sera déposé en début 2021, comme tous ceux de Saint-Vincent-de-Paul. Le programme porte sur une restructuration du bâtiment pour une partie avec une surélévation de quatre étages.

Dans un souci de limiter les déchets et les nuisances, l'équipe de maîtres d'œuvre a décidé de conserver au maximum les composantes du bâtiment existant. Cela a été la politique pour tout le projet de mettre aussi en valeur ses qualités. Dans un souci de mixité, chacune des quatre cages d'escalier comportera, dans le bâtiment transformé, des logements sociaux, mais aussi des logements libres en BRS.

L'immeuble en R7 comportera 34 logements sociaux, dont 22 seront situés dans la partie réhabilitée, et 12 dans la partie surélevée. Pour ce projet, je rappelle également qu'au rez-de-chaussée un tiers lieu avec un café associatif, une serre dans le prolongement du jardin en cœur d'îlot seront à la disposition des locataires de cet îlot. Ces logements vont du T1 au T5 avec une mixité PLA-I, PLUS, PLS.

En regard, les prêts et la subvention de la Ville de Paris pour 1 937 000 €. Les réservataires sont la préfecture de Paris et la Ville de Paris pour 17 logements. Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur la réalisation du programme, la subvention de la Ville et la garantie des différents prêts.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Nous voterons contre l'ensemble de votre œuvre pour Saint-Vincent-de-Paul.

Vous dites que garder Lelong en l'état vise à limiter les déchets et les nuisances. Ce que cela limite le plus assurément, ce sont les espaces verts. Le fait de conserver à la fois les bâtiments Denfert Rochereau, Pinard et Lelong conduit au fait que l'emprise des bâtiments conservés n'est plus de 40 %, mais de 60 %. Cela exonère l'aménageur de réaliser 30 % d'espaces verts comme le PLU en fait obligation.

Nous parlions tout à l'heure de l'écart qui pouvait exister entre les intentions exprimées dans un PLU et les réalisations. Nous en avons là un bel exemple. En théorie, si Lelong n'avait pas été conservé, il aurait fallu faire 30 % d'espaces verts sur l'espace, c'est-à-dire 10 000 m². Là, nous n'avons plus d'espaces verts.

Par ailleurs, comme vous le savez, nous demandons que, pour l'ensemble de Saint-Vincent-de-Paul, tous les logements sociaux intermédiaires soient réservés aux infirmiers, aux aides-soignants et aux internes de l'AP-HP et des établissements privés à but non lucratif du type Saint-Joseph ou Montsouris. Merci.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

La délibération est conforme à ce qui a été acté pour ce programme. Cependant, c'est un programme sur lequel, avec d'autres collègues, nous avons émis des désaccords importants, en particulier sur ces questions d'espaces verts et d'organisation. Je m'abstiendrai donc.

M. AZIÈRE

Même motif, même vote.

DÉLIBÉRATION N°212

– **2020 DLH 151 - Réalisation au 74 avenue Denfert Rochereau (14^e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (16 PLA-I, 9 PLUS et 9 PLS) par la société Foncière d'Habitat et Humanisme**

Rapporteuse : M^{me} AGNÈS BERTRAND

Article Unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 27 dont 4 pouvoirs

- Pour : 22 dont 2 pouvoirs

- Contre : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Abstentions : 2 dont 0 pouvoir

(É. AZIÈRE, C. VILLANI)

Ne prennent pas part au vote : 0

– **Q14 2020 13 - Question de M^{me} M. - C. CARRÈRE-GÉE relative à la sécurité et à la tranquillité publique dans le 14^e arrondissement**

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup.

Ma question a trait au maillage en caméras de vidéoprotection dans l'espace parisien. L'examen du territoire parisien en vidéoprotection montre de graves inégalités. Le maillage est nettement plus étroit dans les arrondissements centraux que dans les arrondissements dits périphériques.

Ainsi, le 14^e compte 67 positions, soit environ 12 au km², le 12^e arrondissement, à peu près comparable, en compte 75, et le 1^{er} arrondissement en compte 60, soit 33 au km², c'est-à-dire deux fois plus que dans le 14^e.

Les arrondissements centraux connaissent certes des problématiques spécifiques, mais nous avons les nôtres. L'insécurité s'accroît dans le 14^e, et notamment dans certains quartiers périphériques, mais pas seulement. De fait, de nombreux secteurs sont sans surveillance, favorisant entre autres le trafic de stupéfiants ou des dégradations à répétitions.

Deux exemples : boulevard Raspail, où riverains et commerçants se plaignent - y compris auprès de la mairie - de dégradations récurrentes, et l'angle rue Raymond-Losserand/rue des Arbustes où, comme en de nombreux autres secteurs de l'arrondissement, les trafics sont désormais opérés sans gêne aucune.

Pourtant, la vidéoprotection constitue un complément essentiel à l'action de la police, *a fortiori* lorsqu'il devient vital de mobiliser les forces de l'ordre pour combattre le terrorisme.

Madame la Maire, pouvez-vous nous indiquer :

- Quel bilan vous tirez de l'efficacité du maillage de vidéoprotection du 14^e arrondissement ?

- Quelle cartographie de l'insécurité vous dressez de l'arrondissement à ce jour ?
- Quel projet, vous et votre majorité entendez porter au sein de l'exécutif parisien, en lien avec la préfecture de police, en matière de vidéoprotection, pour cette mandature ?

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je voudrais d'abord reprendre les propos de Nicolas NORDMAN, adjoint à la Maire de Paris, chargé de ces questions et qui évoquait ce sujet lors du dernier Conseil de Paris. Il rappelait que nous devions raisonner avec pragmatisme et lucidité sur ce sujet. La vidéoprotection est un outil utile au travail des forces de l'ordre sur le terrain et dans le cadre d'enquête. Elle doit répondre à cette exigence de proportionnalité entre respect des libertés et sécurité de nos concitoyens.

Pour répondre, Madame CARRÈRE-GÉE, à vos trois points :

Nous travaillons à ce sujet avec les commissaires de l'arrondissement qui nous disent que le bon maillage de vidéoprotection d'un arrondissement n'est pas suffisant pour assurer la sécurité et la tranquillité publique pour tous les habitants de cet arrondissement. Il faudrait que ce soit accompagné de moyens humains supplémentaires opérationnels dans tous nos quartiers. Cela ne sert à rien de faire la course à plus de vidéoprotection si derrière, les moyens humains ne sont pas au rendez-vous.

Aujourd'hui, notre arrondissement compte 66 caméras préfecture de police auxquelles s'ajoutent les caméras qui peuvent être installées dans le parc des bailleurs sociaux ou dans de grands commerces. Les sept caméras prévues lors du dernier plan adopté en lien avec la ville et la préfecture de Police en 2015 sont toutes en service, dont une est située à l'angle rue Raymond Losserand/rue des Arbustes depuis vendredi. La préfecture de police a mis deux ans pour brancher et raccorder cette caméra pour des raisons budgétaires.

Les commissaires disent que les quartiers où nous connaissons les problèmes les plus importants de trafic de stupéfiants, délinquance, etc. sont les quartiers dont le maillage est correct en matière de vidéoprotection. C'est bien ainsi un problème de moyens humains à la police nationale qui répondrait beaucoup mieux et plus efficacement aux questions que vous posez.

La cartographie de l'insécurité que je dresse est partagée avec la préfecture de police et les commissaires de l'arrondissement. Comme tous les autres arrondissements de Paris, le 14^e a connu en cette année 2020 une recrudescence très importante des cambriolages. C'est une donnée parisienne importante et lourde. Nous avons mis en place depuis six ans et nous organiserons de nouveau, quand la situation le permettra, des réunions avec le nouveau commissaire dans le quartier de la porte d'Orléans, de la porte de Vanves, et du quartier Pernéty, quartiers les plus touchés par ces phénomènes de délinquance liés aux trafics et à des actes très graves de vol à l'arraché ou autres.

Concernant le projet que nous entendons porter au cours de cette mandature en matière de vidéoprotection (statu quo, resserrement du maillage ou modifications), nous entamerons les discussions. Nous trouvons important de travailler avec le commissaire de l'arrondissement, de recueillir son avis sur les besoins, ce qu'il estime urgent et prioritaire pour combler ici ou là ce maillage. Nous partagerons ces éléments en Conseil d'Arrondissement et au Conseil de Paris. Ce sont des éléments publics et votés au sein de nos assemblées.

Je propose de regrouper les deux prochaines questions.

– Q14 2020 14 - Question de M^{me} M. - C. CARRÈRE-GÉE relative au devenir du théâtre La Comédie italienne

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Depuis plusieurs années, la Comédie italienne pâtit du désengagement des pouvoirs publics et rencontre de nombreuses difficultés de fonctionnement. Le théâtre, spécialisé dans toutes les formes de comédie italienne, traditionnelle, baroque, fantastique, opéra bouffe, est également un centre de formation des jeunes comédiens aux techniques du jeu masqué.

Le deuxième confinement donne un coup d'arrêt au spectacle en préparation, alors même qu'un nouveau coup dur frappe le théâtre avec une offre d'achat, début novembre, émanant d'un personnage plus que contestable, Dieudonné en l'occurrence.

Dans ce contexte, les élus de la Droite et du Centre 100 % 14 sont préoccupés de la situation présente et du devenir de ce théâtre emblématique de l'arrondissement.

Nous souhaiterions par conséquent que vous nous informiez des engagements que la Ville de Paris et la mairie du 14^e arrondissement peuvent prendre dès maintenant concernant la Comédie italienne.

Je vous remercie.

– **Q14 2020 15 - Question de M. C. VILLANI relative à la demande d'un plan d'aide au théâtre de la Comédie italienne**

M. VILLANI

Merci Madame la Maire. C'est une question qui porte sur le même sujet.

Je rappelle que cette institution de l'art de la « Commedia dell'Arte » est dirigée et gérée par Attilio Maggiulli et son épouse depuis de longues années. Originaire de Naples, élève d'un maître du genre, le célèbre Giorgio Strehler au Piccolo Teatro de Milan, ce théâtre est dédié à des actions culturelles et pédagogiques liées à la Commedia dell'arte baroque et fantastique. Ce théâtre est unique en son genre, c'est un joyau culturel du 14^e arrondissement. Depuis 1974, il a reçu le soutien de très grands artistes comme Samuel Beckett, Henri Cartier-Bresson, Italo Calvino, Marcello Mastroianni, et bien d'autres.

La fin des subventions, ajoutée aux difficultés liées à la crise du Covid-19, condamne ce théâtre à l'arrêt de son activité. Un épisode rocambolesque relaté par la presse a avancé que les dettes ont pu être épongées grâce à la vente d'un mouchoir ayant appartenu à Marilyn Monroe. Ce côté héroïque hors de l'ordinaire est caractéristique de tout ce qui touche à cette Comédie italienne et à son gérant haut en couleur.

Le devenir de ce lieu unique en son genre ne peut pas nous laisser indifférents. D'une part, il fait partie de l'âme du 14^e arrondissement. Ensuite, c'est une activité unique au monde, survivance d'un très ancien savoir-faire, une discipline théâtrale majeure, à la fois satirique et fantastique, avec une influence majeure sur le théâtre classique français et un gros potentiel pédagogique et social, en particulier auprès de nos écoles. Tous ceux qui l'ont visité ont en tête la collection de costumes et de masques extraordinaires. Et puis, les éventuels repreneurs pourraient bien dénaturer de façon irrémédiable l'action de ce théâtre si l'on n'y prend garde. Nous savons, par la publicité reçue, qu'un repreneur potentiel n'est autre que l'humoriste éminemment controversé Dieudonné. Mes chers collègues cela ferait du quartier de la Gaîté un lieu de polémique permanente, très peu en phase avec les traditions du 14^e arrondissement.

À l'image des aides allouées pour la culture dans le 14^e arrondissement, la Comédie italienne mérite notre soutien. Que comptez-vous faire, Madame la Maire sur ce sujet brûlant ?

M^{me} PETIT

Merci à tous les deux pour votre question sur la Comédie italienne. Quelques démarches nous conduiront peut-être vers un rapport apaisé ou des dispositions plus constructives avec le directeur de ce théâtre auquel nous sommes attachés.

Au début du mois dernier, Attilio Maggiulli a adressé un courrier à la Maire de Paris lui signalant son inquiétude, vous l'avez justement rappelé, face à la possible reprise des activités de ce théâtre, à son possible rachat par Dieudonné. Vous l'avez cité, cela a été repris dans quelques articles de journaux et dans les médias. À ce courrier était joint un mail de l'avocat de Dieudonné qui évoquait un loyer annuel plutôt qu'un rachat. La DAC est prête à éclaircir ce point avec le directeur de ce théâtre.

La Ville n'a pas abandonné ce théâtre de la Comédie italienne. Ce théâtre a toujours fait l'objet d'un suivi régulier par la Ville. La DAC a rencontré deux fois son directeur au premier semestre 2020 alors que la presse faisait déjà état, dès janvier dernier, d'un projet de vente à des acquéreurs potentiels, dont vous avez rappelé les noms.

Dans un premier temps, le propriétaire du théâtre avait proposé que la Ville reprenne son théâtre sous certaines conditions avant de changer de projet. La Ville a alors demandé de préciser le projet du théâtre avec l'idée d'étudier le moment venu une action du type préemption pour éviter que certains acquéreurs ne se positionnent. Toujours par la presse, nous avons suivi la vente du mouchoir

qui aurait appartenu à Marilyn Monroe et qui aurait été vendu pour 300 000 €, ce qui aurait visiblement permis de sauver le théâtre.

Sur ces événements, le directeur n'a jamais tenu au courant et n'a pas établi de dialogue constructif avec la DAC sur l'évolution de sa situation financière. C'est pour cela qu'avec Mélody TONOLLI, mon adjointe chargée de la culture, nous répétons que nous sommes entièrement disponibles pour rétablir des conditions de travail sereines, normales et apaisées comme nous avons avec tous les théâtres privés du 14^e arrondissement, notamment de la rue de la Gaîté.

Aujourd'hui, force est de constater que nous n'avons pas forcément réussi à tenir ce cadre de travail qui soit serein et dans lequel les deux parties s'écoulent. Nous le regrettons, mais en même temps, avec Mélody, nous sommes plutôt têtues, constructives et positives dans notre démarche. Nous sommes ainsi toujours prêtes à nous asseoir autour d'une même table avec Attilio Maggiulli, nous, la Ville de Paris et la DAC, pour se parler normalement sans forcément s'insulter.

Nous tenons à la rue de la Gaîté, à tous ses théâtres et nous tenons à la Comédie italienne. Nous tenons au principe de ne pas s'adresser à la presse immédiatement et d'avoir ce cadre de travail. Même si on parle à la presse avant, nous sommes toujours disponibles pour ce moment d'échange et de travail. Nous le ferons avec la Comédie italienne comme nous le faisons avec tous les théâtres privés, comme nous l'avons d'ailleurs fait il y a dix jours. Nous les avons réunis en visioconférence. Cela s'est très bien passé. Nous avons fait un point avec eux.

La DAC, sur la base de vos deux questions, nous a informés que le directeur n'avait fait aucune demande auprès de la Ville pour solliciter et mobiliser les fonds d'urgence disponibles pour les théâtres. Ce théâtre y serait éligible. Là encore, nous sommes prêts à accompagner et à déposer, avec Attilio Maggiulli, ces demandes. Les services de l'État ont également envoyé un courrier au théâtre en l'invitant à demander les aides de l'État dans le cadre du plan de soutien aux théâtres. Aucun échange n'a eu lieu. Nous pouvons nous tromper, mais ce sont les éléments qui nous ont été transmis par la DAC.

Nous avons voté lors du dernier Conseil de Paris la multiplication par deux du fonds de soutien dans le cadre de la crise sanitaire en direction des théâtres privés. Nous avons demandé à être alertés dès l'année dernière sur cette adresse de la rue de la Gaîté, quand nous avons découvert dans la presse que ce lieu serait à vendre. La Ville a développé l'exercice de son droit de préemption pour les lieux culturels pour justement les laisser en lieux culturels et que cela ne repasse pas par la loi du marché et de la spéculation immobilière.

Si vous pouvez faire un retour au directeur du théâtre de la Comédie italienne, nous sommes disponibles, avec Mélody, pour nous asseoir autour d'une table de manière calme, apaisée et constructive pour aborder les questions de l'avenir de la Comédie italienne de la rue de la Gaîté. En attendant, nous sommes toujours en alerte sur cette adresse pour voir si, d'un point de vue de la direction de l'urbanisme, un mouvement de vente émergeait, sur lequel nous pourrions exercer notre droit de préemption.

M. VILLANI

Ce sera transmis.

M^{me} PETIT

Nous attendons le retour.

– **Q14 2020 16 - Question de M. C. VILLANI relative à l'état des lieux de l'impact de la crise sanitaire sur les commerces, les associations et les clubs sportifs du 14^e arrondissement**

M. VILLANI

Une question toute naturelle avec possiblement une réponse complexe. Il s'agit juste, alors que nous commençons enfin à voir arriver la fin de cette terrible année 2020, de savoir quel est l'état des lieux dans notre arrondissement sur ces acteurs indispensables de la vie locale en cette période de second confinement.

M^{me} PETIT

Je vais essayer d'être très synthétique. Cela ne reflétera pas le travail fait par toute l'équipe municipale avec notre capacité propre d'initiatives, mais aussi le soutien de la Ville de Paris dans ce

moment compliqué, malgré l'absence de réponses de la part de l'État sur le soutien financier aux collectivités locales comme l'a rappelé la Maire de Paris lors du débat d'orientation budgétaire pour 2021.

Tout d'abord, je remercie tous les adjoint·e·s, les conseiller·ère·s délégué·e·s du 14^e arrondissement qui sont à l'écoute chaque jour, de manière collective, de tous les acteurs associatifs, commerçants, culturels, qui font la vie de notre arrondissement. Nous organisons des réunions à distance collectives très constructives. S'agissant des clubs sportifs, nous l'avons fait avec Anissa Ghaidi, et nous avons réussi, au-delà des problèmes qu'ils connaissent et qui les figent sur place, à les mettre dans une dynamique. Au-delà de l'urgence des situations de confinement, de reconfinement, des possibilités d'activités ou non, il s'agit de les mettre dans des perspectives dans lesquelles nous essayons de préparer le coup d'après, quand nous pourrions reprendre progressivement des activités sportives pour tous les âges en intérieur ou en extérieur avec des protocoles sanitaires définis par l'État.

Nous avons essayé de répondre également assez vite à leurs demandes de mise à disposition de salles pour qu'ils puissent effectuer des vidéos de leurs cours en direction de leurs adhérents en direct ou en différé. Une belle solidarité interassociative s'est une fois de plus révélée à cette occasion. Nous prenons le soin de leur relayer les informations concernant les aides de la Ville, notamment financières avec des subventions exceptionnelles qui leur ont été proposées. Nous en avons déjà voté et nous continuerons d'en voter à cet effet. Nous relayons également les informations concernant les aides de l'État si elles existent ou nous essayons d'aborder avec eux s'ils arrivent à obtenir suffisamment d'informations pour solliciter ces aides nationales.

C'est plutôt très positif et très constructif et nous essayons de construire avec eux un programme de retour au sport en extérieur au printemps, de développer des activités sur le plan de retour à la santé. Quand les parents emmènent leurs enfants à une activité sportive, plutôt qu'ils s'ennuient à les attendre sur un banc de gymnase ou de stade, les mêmes associations proposeraient de petites activités de remise en forme. Une belle dynamique existe sur ce plan.

Nous ne travaillons pas seulement avec les associations sportives, et cela fait l'objet d'un vœu porté par notre majorité ce soir. Il s'agit de construire des discours communs sur les cotisations, la solidarité des habitants du 14^e envers leurs associations sportives, musicales, culturelles, artistiques ou autres.

De même, avec Elliott de FARAMOND, nous avons mené plusieurs vidéoconférences avec les principaux relais associatifs du 14^e arrondissement où nous avons abordé toutes les questions : la mutualisation des locaux entre associations ouvertes, fermées, si elles peuvent maintenir leurs activités ou non, le fait de faire connaître leur organisation et les aider dans le maintien de leurs activités dématérialisées en direction de leurs adhérents.

Nous les soutenons avec des aides matérielles. Nous essayons d'assurer un suivi et d'établir un état des lieux très resserré sur leurs problèmes de loyer. Nous regardons si les associations non sportives sollicitent tous les dispositifs que la Ville a voté, avec un renforcement du soutien financier, ou ceux des différents dispositifs d'état ou de région.

La même démarche s'applique aux commerces. Alors que nous ne connaissions pas la date de réouverture, nous avons travaillé en amont avec Valentin et les commerçants. Nous organisons des visioconférences avec l'objectif de compléter la campagne de la Ville de Paris pour inciter les habitants et les Parisiens à faire leurs courses auprès des commerçants de leur quartier. Nous les aidons à mettre en valeur leurs services développés de « Cliquer&Emporter ». Je vous invite à découvrir tous les efforts de communication qui se sont déployés depuis une semaine sur leurs vitrines, sur les réseaux sociaux pour soutenir leurs produits au moment de cette réouverture. Nous avons proposé à ceux exclus des rues commerçantes bénéficiant d'illuminations de les aider avec une aide concrète de décoration de leur boutique pour cette période de fêtes. Une centaine de commerçants sont ainsi venus vendredi dernier récupérer ces décorations pour renforcer leur visibilité dans les rues adjacentes aux rues plus commerçantes.

Nous avons abordé la question des illuminations pour les associations de commerçants et nous abordons aussi avec eux des questions de fond. Nous les informons des aides de l'État ou d'autres partenaires, qu'ils ne sollicitent pas toujours par manque de temps ou par méconnaissance. Nous étudierons avec eux comment les aider à se saisir, pour les commerces ayant pu rouvrir, de la possibilité de s'installer sur l'espace public de manière un peu plus importante qui est la décision de la Maire de Paris et d'Olivia POLSKI, comme nous l'avons fait pour les bars et les restaurants.

Voilà pour ces quelques éléments qui ne résument certainement pas complètement tout le travail effectué par l'équipe municipale et tous les services de l'arrondissement et de la Ville de Paris.

– Q14 2020 17 - Question de M. É. AZIÈRE relative à l'îlot Dumoncel Hallé

M. AZIÈRE

Merci Madame la Maire.

Vous vous souvenez que lors de notre dernier Conseil d'Arrondissement, le 3 novembre dernier, nous avons voté à l'unanimité un vœu invitant les porteurs de n'importe quel projet public ou privé à porter une attention extrême à la préservation des arbres existants, et en particulier aux grands arbres.

Nous avons rappelé le rôle que les arbres jouent dans l'atténuation du phénomène d'îlots de chaleur, dont parlait Cédric VILLANI tout à l'heure, et les effets bénéfiques qu'ils génèrent sur la santé physique, mais aussi mentale des habitants du 14^e.

Je suis heureux d'apprendre que la place de Catalogne sera peut-être un lieu dédié à une future forêt urbaine, c'est une excellente chose parce que sa minéralisation était absolue et totale. Faute d'avoir la fontaine, nous aurons la forêt, c'est déjà bien.

Néanmoins, dans le 14^e, des îlots de verdure, d'oxygénation, de rafraîchissement existent, de véritables bonbonnières de fraîcheur encore plus appréciées en cette période de crise sanitaire et de confinement qui font l'objet, l'un en particulier, d'une mobilisation et d'une pétition de plusieurs collectifs de citoyens, d'associations. Je veux évidemment parler de l'angle des rues Dumoncel/Hallé et du projet de rénovation de cet hôtel particulier qui a reçu un permis de construire validé par la direction de l'urbanisme qui prévoit l'abattage des arbres existants. Cela me rappelle une chanson de Léo Ferré qui disait : « *Quand on coupe un arbre, j'ai mal à la jambe.* »

Dans l'esprit du vœu que nous avons voté il y a à peine un mois dans lequel nous avons souhaité l'élaboration d'une charte parisienne de l'arbre, en concertation avec les associations, je voulais savoir, Madame la Maire, ce que vous comptez entreprendre, quelle initiative vous comptez prendre pour la préservation des arbres de cet îlot situé à l'angle de la rue Dumoncel et de la rue Hallé.

Où en êtes-vous du dialogue et de l'information avec les riverains et tous ceux qui se sont mobilisés pour la préservation de ces beaux et grands arbres ?

Puisque nous en avons maintenant cadré son calendrier de révision, est-ce que le futur PLU ne sera pas l'occasion de figer définitivement les « Espaces Verts Protégés » puisque cet îlot relève de cette notion du PLU alors que l'on s'apprête à couper ces arbres ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M^{me} PETIT

Merci, Éric, pour cette question.

Je rappelle tout d'abord que cette parcelle est une propriété privée. Elle a été cédée à un autre propriétaire privé. Ce dernier a confié un travail à l'agence d'architecture TOA qui a défini une proposition ayant fait l'objet de l'instruction d'un permis de construire l'année dernière, reposant sur la construction de deux bâtiments, la réalisation de six appartements après démolition de deux extensions dans le jardin et de la démolition du mur de clôture et des portails. La surface démolie est de 37 m², la surface créée, près de 594 m². Lors de l'instruction du permis de construire, nous avons réuni l'agence d'architecture et le nouveau propriétaire de cette parcelle avec les riverains.

Nous avons émis, Mairie d'arrondissement, un avis sous réserve de la confirmation du respect de l'espace vert protégé dans la continuité de cette parcelle, et sous réserve de tous les avis éclairés de la direction des espaces verts, des architectes des bâtiments de France et de la Commission du Vieux Paris si elle devait en être saisie.

La DEVE a émis un avis favorable quant au respect de l'espace vert protégé, parce qu'elle considère que la valorisation d'un espace vert et de la végétation dans la ville ne concerne pas simplement la conservation ou non de deux arbres, mais aussi la manière de développer l'espace vert et de lui assurer une ouverture pour tous les habitants et les usagers d'une ville.

Cet avis public indique que cela améliore la qualité de l'espace vert protégé et que cela assure une plus grande continuité écologique à l'échelle de la parcelle. Une perspective paysagère est

également mise en valeur ainsi qu'une ouverture sur le jardin arboré voisin continu mitoyen qui est en espace vert protégé.

Les ABF et la Commission du Vieux Paris ont émis un avis favorable.

Sur ces deux bases très réglementaires, le permis a été accordé. Il est toujours difficile et délicat d'interdire à un propriétaire privé de faire évoluer sa parcelle dès lors que les avis réglementaires sont émis. Nous avons toujours été dans cette optique, nous avons demandé au propriétaire de présenter ce projet aux habitants. La meilleure manière pour rendre un avis est de déposer que ce permis a été attribué pour que le droit au recours puisse commencer. Des recours gracieux et des contentieux ont ainsi été déposés.

J'ai fait selon mes compétences lorsque nous avons émis un avis sous réserve, et non favorable aveuglément. Il précisait bien qu'une expertise était nécessaire pour cette parcelle. Les contreparties sont là au regard de tout ce qui a été dit sur l'avis de la DEVE et des ABF.

Nous avons fait le travail d'assurer cette concertation et cette information publique auprès des habitants du 14^e arrondissement et de ce quartier particulièrement.

Marie-Claire, vous retirez la question sur les illuminations des rues commerçantes.

– **V14 2020 19 - Vœu présenté par M. É. AZIÈRE relatif aux illuminations de fin d'année**

Rapporteur : M. Éric AZIÈRE

M. AZIÈRE

Je retire également ce vœu, considérant que la délibération que nous avons adoptée plus tôt va évidemment dans le bon sens. Je suis content que nous ayons pu faire un effort. Nous restons vigilants sur le moral de nos rues, de ceux qui les animent, et de pouvoir les aider. Nous sommes d'accord sur ce point.

M^{me} PETIT

Merci de vos retraits.

Les vœux des conseils de quartier Montsouris Dareau et Montparnasse Raspail portent sur le même objet. Normalement, nous passons la parole aux conseillers de quartier pour qu'ils présentent leurs vœux, mais là, c'est compliqué.

M. de FARAMOND

Merci Madame la Maire.

Les vœux sont légèrement différents.

– **V14 2020 20 - Vœu présenté par le Conseil de Quartier Montsouris Dareau relatif à l'application de la Charte 2018 des CQ du 14^e arrondissement**

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. de FARAMOND

Ce vœu concerne l'application de la Charte 2018 des Conseils de quartier et notamment l'élaboration d'une plateforme citoyenne qui doit permettre une meilleure participation des conseiller·ère·s qui ne peuvent assister aux réunions physiques et de réaliser des sondages sur des sujets locaux.

Ce vœu porte également sur le rappel de l'article 25 de la Charte sur l'Observatoire de la démocratie participative qui énonce la constitution d'un observatoire institué pour une durée équivalente à celle du mandat des Conseils de quartier.

Il est constaté que cette plateforme citoyenne n'est toujours pas mise en place depuis 2018 et que le nouvel Observatoire de la démocratie participative n'est toujours pas institué.

Le conseil de quartier demande à la Mairie du 14^e de mettre les dispositions de la charte en conformité avec celle-ci.

– **V14 2020 21 - Vœu présenté par le Conseil de Quartier Montparnasse Raspail relatif à la plateforme citoyenne**

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. de FARAMOND

Ce vœu concerne spécifiquement le rappel à l'article 21 et la création de cette plateforme citoyenne d'autant plus nécessaire dans cette période sanitaire de Covid-19.

Comme élément de réponse, nous travaillons avec le cabinet à l'élaboration de cette plateforme citoyenne. Nous avons d'ailleurs envoyé un courrier à tous les Conseils de quartier jeudi dernier pour les faire participer à un questionnaire en ligne afin d'avoir leurs avis et observations sur ce qu'ils envisagent de faire pour cette plateforme, avec un calendrier qui fixe une réunion avant les vacances de décembre pour faire un premier point, finaliser le cahier des charges en janvier 2021 pour une livraison espérée en avril.

Concernant l'Observatoire, cela répond à un projet plus global de renouvellement des conseiller-ère-s qui aura lieu en 2021, de renouvellement de la charte des Conseils de quartier qui s'inscrit dans l'édiction d'une charte de la démocratie locale qui intégrera la charte des Conseils de quartier, et qui s'appuiera sur un observatoire renouvelé dès les premières semaines de l'année 2021.

Voilà pour les actions entreprises sur ces deux sujets. Je vous invite, au nom de la majorité municipale, à voter pour ces deux vœux.

M^{me} PETIT

Oui, ils ont raison de nous redire les choses.

M. AZIÈRE

Je souligne l'importance de la réalisation de ces projets. Le fond est de faciliter le travail numérique en période d'épidémie, et ce sera utile plus tard. Plateforme numérique, charte, observatoire, tous ces mots ont une valeur dans l'esprit de nos concitoyens. Ils demandent une réalisation concrète derrière et le niveau de déception que nous pourrions atteindre si nous ne parvenions pas à réaliser ces projets serait désastreux. Je note que le calendrier sera respecté.

DÉLIBÉRATION N°213

– **V14 2020 20 - Vœu présenté par le Conseil de Quartier Montsouris Dareau relatif à l'application de la Charte 2018 des CQ du 14^e arrondissement**

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°214

– **V14 2020 21 - Vœu présenté par le Conseil de Quartier Montparnasse Raspail relatif à la plateforme citoyenne**

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2020 22 - Vœu présenté par le Conseil de Quartier Montparnasse Raspail - Gare Montparnasse sortie rue Mouchotte

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. de FARAMOND

Il est observé à cette sortie de la gare Montparnasse, rue Mouchotte, une très forte concentration de personnes, des regroupements et des successions permanentes de fumeurs, et un rétrécissement de la circulation piétonne à moins de deux mètres devant l'entrée d'habitation du 6-8.

Cette situation est renforcée par la pandémie qui nécessite des mesures complémentaires pour limiter la propagation de la COVID-19 qui apparaissent nécessaires pour cette zone de sortie de la Gare.

Le Conseil de quartier demande à la Mairie et la Ville, dans la continuité des actions entreprises, de limiter la dissémination de la COVID 19 en prenant toutes mesures utiles et de mettre en place en urgence sur la zone décrite aux motifs d'empêcher les concentrations de personnes, les regroupements et successions permanentes de fumeurs, et d'élargir l'espace de circulation piétonne où la distanciation n'est pas possible.

Le Conseil de quartier demande également à être associé aux démarches pour la reprise des réunions régulières entre la Mairie et la Commission Montparnasse du Conseil de quartier afin de poursuivre le travail précédemment engagé suspendu du fait du confinement, mais qui s'est toujours déroulé dans un esprit coconstructif.

M. DURAND

Nous voterons pour ce vœu. Nous avons pris attache avec la direction de la Gare Montparnasse pour la sensibiliser à la problématique des attroupements de voyageurs à la sortie de la rue du commandant Mouchotte. Nous avons spécifiquement demandé que la direction prenne les mesures nécessaires pour faire respecter les mesures de distanciation physique à la sortie de la gare.

La SNCF nous a répondu avoir renforcé la signalétique par un affichage spécifique indiquant les stations de taxis officielles de la gare, mené de nombreuses opérations en lien avec leur partenaire sureté. Un message supplémentaire est diffusé sur tous les écrans de la gare parmi les messages conjoncturels, ainsi que des annonces sonores à la voix sur la destination de ses stations de dépose-minute, de taxi et de VPC.

Nous avons effectué un rappel aux opérateurs de VTC avec lesquels nous avons des contacts (UBER France). Nous attendons leur réponse. Nous espérons qu'ils pourront faire un geste, car nous avons de fréquentes opérations de communication entre cette société et la Mairie.

Nous avons sollicité un passage régulier des agents de la DPSP pour sensibiliser les voyageurs et les taxis VTC à ces sujets.

En revanche, concernant l'élargissement des trottoirs, en l'état, cela reste impossible techniquement.

M. de FARAMOND

Pour la seconde partie de la demande du Conseil de quartier, la Mairie du 14^e s'engage à reprendre le travail de dialogue avec la commission du nouveau quartier Montparnasse. Ils sont inclus et associés à l'avancée des travaux. Je vous propose donc de voter pour ce vœu.

M^{me} PETIT

Nous sommes face à un problème avec la direction de la gare qui ne considère pas cette entrée comme un point très central. Il faut qu'ils la considèrent comme l'une des entrées principales de cette gare.

M. AZIÈRE

Je salue tous les efforts qui ont été faits par la Mairie. Je constate que rien n'a changé, c'est surtout cela qui est effrayant. Sans une présence physique d'autorité, il ne peut rien se passer de plus. Tous les chauffeurs semblent absolument réfractaires au civisme ou à un changement de comportement. La SNCF fait semblant de ne pas comprendre que ce qui était au départ une issue de secours devient la sortie naturelle et normale de la gare Montparnasse.

Il faut un électrochoc et un peu d'autorité, soit de la préfecture de Police, soit de la DPSP, de la police municipale.

DÉLIBÉRATION N°215

– V14 2020 22 - Vœu présenté par le Conseil de Quartier Montparnasse Raspail - Gare Montparnasse sortie rue Mouchotte

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2020 23 - Vœu présenté par la Majorité relatif à la situation des différents acteurs associatifs et mesures de soutien à mettre en œuvre

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. de FARAMOND

Ce vœu reprend les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la Covid, et plus particulièrement les conséquences extrêmement dures pour les associations.

Comme le rappelle le Mouvement associatif, ce ne sont pas moins de 4 000 associations employeuses qui sont menacées de disparaître, 30 000 en risque de dépôt de bilan et le nombre de créations d'associations devrait chuter de 40 % en 2020. Cela, en tenant compte de la contribution essentielle de toutes ces associations locales, par leur offre d'activités riches, plurielles et complémentaires à la vitalité du tissu social territorial, dans une période d'augmentation fulgurante de la pauvreté.

Nous notons également que la plupart de ces associations ont réalisé de nombreux efforts pour s'adapter aux différents confinements, adapter leurs pratiques, en développant notamment une offre numérique.

Les deux tiers de ces associations, déjà fragilisées par le premier confinement, ont dû arrêter leur activité. L'impact de ces mesures sur les activités associatives et en particulier sportives et culturelles a entraîné une baisse des inscriptions depuis la rentrée de septembre couplée à une forte augmentation du coût des remboursements aux adhérents qui fragilise encore plus leur situation financière.

Nous notons également que les associations culturelles ne bénéficient pas d'un plan d'aide spécifique et adapté pour faire face aux grandes difficultés financières qu'elles rencontrent.

Dans le même temps, nous voyons que le gouvernement a annoncé un plan d'aide de 400 millions d'euros pour les associations sportives avec une reprise partielle envisagée courant décembre. Tout cela laisse de côté un nombre important d'acteurs associatifs, tout domaine d'activité confondu.

C'est pourquoi le Conseil d'arrondissement du 14^e demande :

- Qu'un élargissement des avantages fiscaux, notamment sur les cotisations, soit accessible au plus grand nombre de structures associatives, et que les modalités pour y avoir accès soient facilitées ;

- Que les déductions d'impôts de 75 % et 66 % soient ainsi accessibles aux autres associations que les organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique, et les organismes d'aide aux personnes en difficulté, par un assouplissement des dispositions législatives existantes ;
- La création d'un fonds de stabilisation ouvert aux associations non employeuses, en complémentarité des dispositifs existants. Ce fonds pourrait être porté dans le cadre du Fonds de Développement pour la Vie Associative ;
- Enfin, qu'il soit porté une attention toute particulière à la situation des associations et que toutes les mesures de soutien exceptionnel qui pourraient s'avérer nécessaires soient examinées, en acceptant notamment d'allonger les délais de réception de leurs demandes de subvention et en leur accordant un regard bienveillant.

À cet effet, nous demandons à Madame la Maire de Paris d'interpeller le Premier ministre, Bruno LE MAIRE ministre de l'Économie, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que Madame Roselyne BACHELOT, ministre de la Culture, pour qu'aucune association ne subisse davantage les conséquences de cette crise sanitaire et économique. La nécessité de faciliter et d'élargir les avantages fiscaux à destination de toutes les associations doit être prise en compte lors des discussions en cours sur le projet de loi finances 2021 actuellement en cours.

M^{me} PETIT

Nous essayons de suggérer des idées, car parfois les plans gouvernementaux comportent de grosses lacunes.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons ce vœu. Comme vous le soulignez, les plans d'action gouvernementaux comportent de grosses lacunes.

Je vous invite aussi à vous auto-interpeller sur les choses qui relèvent de la municipalité parisienne. Je veux juste signaler que les bailleurs sociaux, à ce jour, n'exonèrent plus le loyer des commerçants en difficulté. Un vote au Conseil de Paris a pris fin en septembre. Il reste octobre, novembre, décembre, janvier pour les restaurateurs et les bars. Les bailleurs renvoient les commerçants en disant qu'ils n'ont aucune consigne. Les loyers tombent. Il en est vraiment de la responsabilité de la Ville de Paris.

Je rappelle que les exonérations de droits de terrasse ont pris fin en septembre, à l'exception des terrasses éphémères, il n'y a plus aucune exonération de droits de voirie.

Oui, pour interpeller le gouvernement, oui pour parler des associations, mais moi je parle de tout ce qui fait la vie d'une ville c'est-à-dire les associations, les commerçants. Cela relève de la responsabilité de la Ville de Paris. Il est impossible de laisser tomber les commerçants. Les illuminations, c'est très bien, mais, vous les avez rencontrés comme moi, ils sont désespérés, ils ne regardent plus leurs comptes bancaires, ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas les achever comme cela.

Oui pour voter ce vœu des deux mains, mais franchement, il faut se réveiller sur le soutien aux acteurs économiques qui payent des taxes à Paris. Merci.

DÉLIBÉRATION N°216

– **V14 2020 23 - Vœu présenté par la Majorité relatif à la situation des différents acteurs associatifs et mesures de soutien à mettre en œuvre**

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2020 24 - Vœu présenté par la Majorité relatif à l'ouverture des libraires et des maisons d'édition indépendantes

Rapporteur·e·s : M^{me} Mélody TONOLLI et M. Valentin GUENANEN

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire.

1. Considérant l'importance des commerces de proximité qui sont à la fois des acteurs essentiels de la vie quotidienne, du lien social et de l'émancipation, mais aussi des créateurs d'emplois et d'attractivité,
2. Considérant qu'il est dégradant pour les commerces de proximité d'être classés en typologie essentielle et non essentielle, ce qui revient à les stigmatiser,
3. Considérant que les librairies, au même titre que les autres commerces de proximité, sont essentielles à la vie de nos quartiers,
4. Considérant les paroles de Victor Hugo prononcées lors du congrès littéraire international de 1878 : « La lumière est dans le livre. Ouvrez le livre tout grand. Laissez-le rayonner, laissez-le faire. Qui que vous soyez qui voulez cultiver, vivifier, édifier, attendrir, apaiser, mettez des livres partout. »,
5. Considérant que les librairies, par la flânerie que l'on peut y faire au milieu des ouvrages et par les conseils que peuvent prodiguer les libraires, portent en leur sein une mission d'exploration du désir de la lecture, de développement de la pensée et peuvent contribuer à lutter contre l'isolement culturel qui s'ajoute au confinement social,
6. Considérant que pour mener à bien ces missions, encore faut-il qu'ils aient la possibilité d'exercer pleinement leur métier,
7. Considérant que les librairies de proximité se sont organisées pour accueillir le public en toute sécurité avec un protocole sanitaire renforcé,
8. Considérant la concurrence déloyale qu'exercent des sites d'e-commerce tel qu'Amazon qui réduisent toujours un peu plus la diversité,
9. Considérant qu'il est préférable de pousser la porte de l'inconnu dans une librairie plutôt que de cliquer dans un confort toutefois relatif sur ce que l'on connaît déjà, depuis notre canapé,
10. Considérant que le livre n'est pas un produit comme un autre et que la diversité littéraire est menacée ainsi que toute une filière (auteurs, illustrateurs, éditeurs et libraires),
11. Considérant que les maisons d'édition indépendantes ont déjà bien des difficultés, en temps normal, à vivre, à amortir les frais de publication des livres, à les faire cheminer jusqu'aux lecteurs,
12. Considérant que la fermeture des libraires indépendants pénalise l'ensemble de la chaîne du livre en particulier les maisons d'édition indépendantes qui ne peuvent plus défendre leur catalogue dans les rayons des librairies pour gagner en visibilité auprès des lecteurs, et vont pâtir dans les prochains mois du goulot d'étranglement des reports de publication au profit des grandes maisons d'édition,
13. Considérant que les maisons d'édition indépendantes sont très peu éligibles aux dispositifs d'aide du Centre National du Livre en raison des critères trop restrictifs d'attribution, et ne bénéficient pas non plus du dispositif mis en place par le gouvernement pour la prise en charge des frais d'expédition de livres pour favoriser la vente à distance,
14. Considérant que la fin d'année est une période cruciale pour la vie des libraires de quartier et des maisons d'édition indépendantes, puisque 75 % du chiffre d'affaires est parfois réalisé en novembre et décembre,
15. Considérant que 50 % du chiffre d'affaires de l'édition française, en librairie, sont réalisés à Paris et en Île-de-France, témoignant du rôle historique de la littérature à Paris et en conséquence sa forte implantation dans la capitale,
16. Considérant que les libraires du 14^e pourraient proposer aux habitants de l'arrondissement petits ou grands de s'évader à moins d'un kilomètre de chez eux,

17. Considérant que le 14^e arrondissement a la chance de compter sur son territoire des librairies et maisons d'édition indépendantes dont la survie est menacée,
18. Considérant les prises de position de la Maire de Paris au sujet de l'ouverture des librairies et des dispositifs d'accompagnement proposés par la majorité municipale,

Les élus du groupe Paris En Commun, les élus du groupe Génération·s et les élus de la majorité municipale demandent à la ministre de la Culture et au ministre de l'Économie la réouverture immédiate des librairies ainsi que la mise en place d'aides adaptées aux maisons d'édition indépendantes.

M. GUENANEN

L'idée est de proposer un amendement en séance pour actualiser le vœu afin qu'il colle au mieux à la réouverture des librairies depuis samedi.

Nous vous proposons de retirer les neuf premiers considérant ainsi que le 16^e de la rédaction et une nouvelle rédaction du considérant 12 : Considérant que la fermeture des libraires indépendants a pénalisé l'ensemble de la chaîne du livre en particulier les maisons d'édition indépendantes qui ne pouvaient plus défendre...

Le reste est inchangé.

Nous vous proposons une nouvelle rédaction de la demande en supprimant « la réouverture immédiate des librairies » qui n'a plus lieu d'être.

Nous vous proposons de voter le vœu ainsi amendé. Je vous remercie.

M. AZIÈRE

Je suis un peu gêné parce que je n'ai pas compris pourquoi vous avez lié la situation des commerces de librairie avec celle des maisons d'édition indépendantes, même s'il existe bien un rapport de cause à effet. Néanmoins, je trouvais que c'était une confusion sans doute voulue, mais qui n'aidait pas la démarche prioritaire d'aide à apporter aux commerces de librairie dans cette période terriblement pénalisante pour eux. Sachant qu'ils avaient été évacués de l'essentialisation de nos besoins.

Ramener le vœu à une autre priorité qui est la situation des maisons d'édition indépendantes est sûrement très utile, mais cela me perturbe. Je m'apprêtais à voter quelque chose en faveur des libraires importants, présents, actifs, voire militants dans notre arrondissement. En l'occurrence, nous nous retrouvons avec un autre vœu. Je ne demanderai pas de suspension de séance pour réfléchir, mais cela ne facilite pas le travail que nous avons à faire dans ce Conseil d'Arrondissement.

M. VILLANI

Je pense que le combat pour les librairies indépendantes reste un combat important et noble. Ce qui est dommage, avec toutes les coupures de considérants, c'est qu'une des parties la plus lyrique et intéressante de ce vœu passe à la trappe. Ce vœu atypique avait l'intérêt d'être particulièrement littéraire et intéressant. Je ne sais sur quel pied danser. Je voterai pour la réécriture, mais c'est dommage.

M^{me} TONOLLI

Au vu de vos remarques, nous pouvons vous proposer de le garder en l'état. La partie concernant les librairies étant moins d'actualité, nous pouvons l'amender pour nous concentrer sur les maisons d'édition indépendantes où nous avons là aussi de vraies failles dans les dispositifs et qui sont liées, de fait, aussi aux libraires. C'est toute une économie qui est liée.

Nous pouvons le laisser en l'état et le voter ainsi tous ensemble.

M. AZIÈRE

Pour aller jusqu'au bout, nous pourrions proposer que le livre soit un objet de première nécessité, de premier besoin et qu'il ne subisse plus jamais l'ostracisme.

M^{me} PETIT

D'où l'idée de regrouper ces deux sujets. C'était pour la défense du livre. Nous votons le vœu non amendé.

DÉLIBÉRATION N°217

– **V14 2020 24 - Vœu présenté par la Majorité relatif à l'ouverture des libraires et des maisons d'édition indépendantes**

Rapporteur·e·s : M^{me} Mélody TONOLLI et M. Valentin GUENANEN

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 2 pouvoirs

- Pour : 24 dont 2 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

– **V14 2020 25 - Vœu présenté par la Majorité relatif au *drive* rue de la Tombe Issoire**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

C'est une situation assez importante que nous vous livrons ici, l'installation du premier *drive* piéton robotisé du monde au 59 rue de la Tombe Issoire par le groupe Carrefour.

Ce magasin est entièrement automatique, sans personnel, qui permet de retirer des courses *via* un dispositif automatique qui génère des nuisances pour les riverains.

C'est un nouveau type de supermarché qui est un symbole de la déshumanisation totale de ce que doit être, à l'inverse, un commerce de proximité où les professionnels peuvent conseiller et accompagner les clients.

C'est un sujet sur lequel nous avons échangé avec les habitants de l'arrondissement. C'est un nouveau type de commerce qui s'oppose à tout ce que nous pouvons souhaiter pour notre arrondissement. Un commerce sans liens humains, sans liens sociaux. Si aujourd'hui les horaires sont encadrés, la prochaine étape de ce dispositif est d'être disponible 24 h/24 et 7 j/7. Je vous laisse imaginer ce que cela peut être en termes de nuisances pour les riverains. Et en matière de politique publique commerciale, c'est quelque chose qui est à l'opposé de ce que nous pouvons souhaiter pour nos quartiers.

Par ailleurs, Intermarché avait expérimenté un dispositif similaire au Jardin du Luxembourg qui s'est soldé par un échec cuisant.

Considérant que la ville de demain doit être écologique, responsable, sociale et tournée vers la proximité,

Les élus du groupe Paris En Commun et les élus de la majorité émettent le vœu que :

- Carrefour arrête d'ici la fin de l'année 2020 l'expérimentation de ce magasin ;
- D'ici la fin de l'année 2020 la préfecture de police contrôle les nuisances générées par cet établissement ;
- Soit maintenue à cet emplacement une activité de commerce de proximité, ce qui est nécessaire aux habitants du quartier ;
- Cette enseigne procède à des recrutements qui pourront se faire avec des structures d'insertion et en favorisant des personnes de l'arrondissement.

Mesdames, Messieurs, je vous demanderai de bien vouloir voter ce vœu.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Sur le fond, sur l'analyse, sur les considérants, je m'associe pleinement. En revanche, je ne comprends pas bien l'action demandée par le vœu. Vous demandez à Carrefour d'arrêter l'expérimentation. Qu'est-ce qui le forcera à arrêter? Selon quels pouvoirs et selon quels règlements ?

Nous évoquions tout à l'heure les révisions du PLU, c'est peut-être aussi l'occasion de savoir quel type de commerces sont acceptables et s'il fallait prévoir ce genre de choses dans le PLU.

Là, je ne suis pas sûr de comprendre quels sont les dispositifs en l'état qui permettent d'arrêter.

M. AZIÈRE

Je partage les remarques de Cédric VILLANI. Je rajoute au PLU le projet Montparnasse dont nous avons discuté précédemment sur lequel la grande distribution a déjà installé ses projets et ses plans. Nous vivons partout le *Clic&Drive*. Je ne voudrais pas pécher par naïveté en posant simplement une opposition de principe à une pratique commerciale qui utilisera le numérique de manière systématique.

Il faut également savoir que non seulement Carrefour, mais tous les autres grands distributeurs se préparent à concurrencer Amazon sur le même principe. Ils ne vont pas se laisser faire. À quelque chose, la crise a du bon. Ils ont tous compris où était leur faiblesse.

Les questions que vous posez sont néanmoins importantes pour l'activité du commerce parisien, mais elles ne prennent pas en compte suffisamment la globalité du problème posé aux petits commerces et les moyens que la politique municipale aurait de défendre cette diversité commerciale à Paris.

Je trouve qu'il y a là une sorte d'incantation qui me paraît insuffisante pour être adoptée.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous sommes plutôt favorables au vœu, mais nous voudrions savoir s'ils ont obtenu une autorisation de s'installer.

M^{me} PETIT

Elle n'est pas nécessaire.

M. GUENANEN

C'était déjà un Carrefour. Le magasin a fait évoluer son modèle cet été. Nous avons échangé avec les riverains et cela a conduit à soulever deux grands sujets : celui de la politique de proximité pour les commerces que nous souhaitons dans notre arrondissement, mais également la question des nuisances.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ils n'ont donc pas eu besoin d'aucune autorisation d'aucune sorte.

Nous votons pour le vœu.

M. VILLANI

Je n'ai pas compris l'action demandée par le vœu.

M^{me} PETIT

C'est une prise de position symbolique.

M. GUENANEN

Le vœu comporte une double volonté. Des actions concrètes sur la question des nuisances, et notre volonté quant à la politique publique que nous souhaitons mener à destination des commerces de proximité. Cela peut rejoindre des actions concrètes dans le PLU. Nous ne voulons pas de ce type de

commerces demain, car cela est en contradiction avec ce que nous considérons comme nécessaire et utile dans nos rues et dans notre proximité.

M. VILLANI

Il s'agit, en un sens, d'un vœu pieux.

M^{me} PETIT

C'est un vœu de positionnement pour signifier ce que nous partageons comme valeurs.

DÉLIBÉRATION N°218

– **V14 2020 25 - Vœu présenté par la Majorité relatif au drive rue de la Tombe Issoire**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 4 pouvoirs

- Pour : 28 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 1 dont 0 pouvoir

(É. AZIÈRE)

Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2020 26 - Vœu présenté par le groupe EELV et la Majorité relatif aux nuisances lumineuses**

Rapporteuse : M^{me} Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Merci Madame la Maire.

Ce vœu est relatif à la réduction des nuisances nocturnes provenant des commerces et des bureaux de travail.

Nous considérons que les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel ou les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition doivent être éteints une heure maximum après la fin d'occupation desdits locaux ou au plus tard à une heure du matin, selon l'arrêté ministériel de décembre 2018.

Nous considérons que l'excès d'éclairage artificiel représente un gaspillage énergétique considérable et qu'il est une source de perturbation pour la biodiversité

Nous considérons que cette pollution lumineuse nocturne a de nombreux effets néfastes en termes de santé avec un effet sur l'éblouissement, le sommeil, la qualité de la vision.

Nous considérons qu'il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne.

Nous considérons également qu'en cette période de confinement, déconfinement et bientôt de nouveau couvre-feu, l'éclairage nocturne des enseignes de magasins ne semble avoir aucune portée en termes de marketing ou de vente sur le grand public et surtout tard en soirée.

Nous considérons que cette période de fin d'année et de fêtes représente un moment de partage et de joie et surtout pas de gaspillage en tout genre.

Nous considérons que la création d'une atmosphère chaleureuse et festive dans la ville passe également par des animations, des liens sociaux et des spectacles, tout autant que les illuminations.

Nous considérons qu'il y a cohérence dans l'application de ce vœu entre la crise écologique et la période exceptionnelle que nous vivons actuellement.

Ainsi, nous demandons :

- La mise en application immédiate de l'extinction des lumières aux heures convenues par la loi, en période nocturne, au sein des commerces, en et hors boutique, et au sein des bureaux de travail non occupés durant la nuit, tout cela en veillant à l'éclairage suffisant dans ces rues concernées pour la sécurité des piétons ;
- Que soient renforcés les contrôles effectifs de ces bâtiments non résidentiels, commerces, vitrines et enseignes lumineuses, la nuit conformément à la loi.

Je précise que nous amendons le vœu en retirant la troisième demande.

DÉLIBÉRATION N°219

– **V14 2020 26 - Vœu présenté par le groupe EELV et la Majorité relatif aux nuisances lumineuses**

Rapporteuse : M^{me} Sinda MATMATI

Article Unique : après discussion le vœu est amendé à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 24 dont 4 pouvoirs

- Contre : 5 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2020 27 - Vœu présenté par le PCF et la Majorité relatif au droit à manifester librement**

Rapporteur : M. Maxime COCHARD

M. COCHARD

Merci Madame la Maire.

Notre ville a été frappée par des événements relativement graves : des journalistes ont été mis en garde à vue de façon arbitraire, ils ont été empêchés de filmer des opérations de maintien de l'ordre, notamment en marge de la manifestation contre la proposition de loi de Sécurité globale.

Cette proposition de loi et son article 24 sont au cœur des débats actuels. Ils prévoient l'interdiction de filmer les violences policières et de diffuser ces images sur les réseaux sociaux.

Cet article est en cours de rédaction, soumis à des couacs invraisemblables et des micmacs successifs au sein du Gouvernement, de l'Assemblée et du Sénat.

Il est important, par ce vœu, de manifester notre désapprobation du mécanisme proposé parce qu'il existe des violences policières, n'en déplaise à notre ministre de l'Intérieur, nous en avons des illustrations tous les jours. De plus, nous craignons que cet article 24, qui empêche les citoyens et les journalistes de filmer les violences policières et de les diffuser, remette en cause le droit de manifester dans notre ville.

Cela fait plusieurs années que les manifestations à Paris sont de plus en plus difficiles, avec des opérations de maintien de l'ordre qui empêchent la liberté de manifester avec des pratiques comme celle de la nasse, comme le gazage systématique, le matraquage qui font que certains Parisiens habitants de nos quartiers n'osent plus aller manifester, nos aînés, nos familles ou tout simplement des citoyens qui n'ont pas envie de se faire brutaliser à l'occasion de l'expression de leur protestation.

Il était utile de soumettre ce vœu à notre Conseil d'Arrondissement et ensuite au Conseil de Paris pour qu'il exprime la préoccupation des élus parisiens sur les dérives policières constatées ces derniers jours et sur la mise en cause de nos libertés démocratiques. Nous devons demander clairement et distinctement que chaque citoyen puisse continuer à filmer la police, à diffuser ces images sur les réseaux sociaux. Merci.

M. DURAND

J'ajoute un amendement d'actualité porté par la majorité. Je m'inscris également pour une prise de parole générale.

Comme vous le savez, les vœux ont été déposés il y a une semaine et quand nous avons déposé celui-là, il n'était pas encore totalement d'actualité. Malheureusement, les événements qui se sont produits lundi soir aux abords de la place de la République n'ont fait que renforcer notre volonté de présenter ce vœu. Je rajoute cinq considérants en tant qu'amendement d'actualité :

Considérant l'intervention violente et disproportionnée des forces de l'ordre face à des réfugiés pacifiques rassemblés place de la République le lundi 23 novembre au soir,

Considérant l'utilisation de cette technique de la nasse ce même soir contre des militantes, des journalistes, des parlementaires et des élus de Paris,

Considérant que ces pratiques ont été mises à jour grâce au travail des journalistes présents sur place qui ont pu filmer les manœuvres des forces de l'ordre,

Considérant que Michel ZECLER a été roué de coups par trois fonctionnaires de police dans l'entrée d'un studio de musique du 17^e arrondissement de la capitale,

Considérant que sans les images filmées par son studio, cette agression n'aurait peut-être pas eu la finalité judiciaire à l'égard des fonctionnaires de police.

Je vous remercie.

M. AZIÈRE

Je vous propose une première application du règlement intérieur avec un rappel au règlement au titre de l'article 22. L'inscription à l'ordre du jour de ce Conseil d'Arrondissement d'un vœu concernant un débat national, certes, législatif, qui fait l'objet d'une procédure parlementaire en ce moment entre l'Assemblée nationale et le Sénat, ne rentre pas dans les compétences ni dans les sujets soumis au Conseil d'Arrondissement. Paris n'est pas une principauté.

Je comprends votre impatience à participer au débat parlementaire et je souhaite d'être le plus tôt possible en situation possible de le faire en toute légitimité. En l'occurrence, je ne crois pas que nous ne puissions ni discuter ni adopter un vœu qui n'a aucun rapport avec les compétences de notre Conseil d'Arrondissement ni avec les sujets qui lui sont soumis.

J'ajoute qu'il serait bon que l'inscription à l'ordre du jour de ce type de vœu ne soit pas automatique, mais dans le respect de l'article 22 du règlement intérieur. Le rajout de cinq considérants le dénature complètement, pas au sens du fond, mais au sens de la complétude du vœu. Il est impossible de respecter la procédure de dépôt de vœu en rajoutant cinq considérants au dernier moment.

Je ne prendrai pas part à cette comédie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je me réfère à un autre article du règlement intérieur qui concerne le délai de dépôt des vœux. Il est fait référence dans ce vœu à des propos du ministre de la Justice en date du 22 novembre. Nous sommes le 30. Ce ne sont pas huit jours francs ?

M^{me} PETIT

Non, la date limite était le dimanche soir 22 novembre à minuit. C'est comme d'habitude.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Le vœu a été déposé hors délai, c'est évident.

M^{me} PETIT

Dans ce cas, nous n'aurions pu examiner tous les vœux.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Sur le fond, je ne prends pas part au vote sur un truc comme ça.

Pour être sûre de bien comprendre le nouveau règlement intérieur, il faut comprendre l'ancien. Huit jours francs, c'est hors délai. Je peux me tromper.

M. DURAND

Puisque l'opposition municipale a choisi de ne pas parler du fond du vœu, nous nous y employons.

Le droit de manifester est un pilier de notre démocratie. Il garantit à chacune-e une liberté d'expression et d'organisation collective publique. L'article 11 de la Convention européenne des droits humains précise que toute personne a le droit à la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

Pourtant la Ville de Paris subit depuis la prise de fonction du préfet de police LALLEMENT l'adoption d'une doctrine dite « confrontationnelle » de maintien de l'ordre et d'encadrement des manifestations, pratique qui n'est pas compatible avec la garantie et la protection de cette liberté.

Cette doctrine vise avant tout à dissuader la population à participer à des manifestations que ce soit par épuisement des participants, pratique de la nasse, du blocage ou du filtrage des entrées et sorties des parcours ou fouille au corps ou par des violences physiques, gaz lacrymogènes, LBD, grenades de désencerclement ou charges.

Cette approche traite les manifestant·e·s comme des flux qu'il s'agit uniquement de canaliser, de dévier, de retenir ou d'écouler, et non comme des individualités ou des organisations légitimes comme les syndicats, les associations, les partis politiques.

Le rôle des forces de l'ordre est d'assurer la sécurité des personnes venues manifester, y compris les plus fragiles qui doivent pouvoir se rendre aux manifestations sans avoir peur. Les écologistes sont partisans d'une approche dite « d'accompagnement » telle qu'elle existe avec succès en Allemagne, en Suède ou en Suisse, une doctrine qui se concentre sur la protection des manifestants pour éviter les phénomènes de solidarité et de violence provoquées par les nasses à la française, le dialogue permanent et la désescalade de la violence. Car des violences, oui, il y en a, et nous avons besoin d'images pour les porter à la connaissance de toutes et tous pour engager les procédures idoines, les actions de rectification, de sanction, et de réparation nécessaires.

À ce titre, l'article 24 de la loi de sécurité globale, et mon collègue Maxime COCHARD l'a bien rappelé, vise à limiter l'information sur les manifestations. Il vise à dissuader de fait de les filmer, de filmer les opérations de police et il remet en question la capacité de la justice à poursuivre en cas de violences commises par des agents des forces de l'ordre, mais aussi la liberté de la presse qui ne pourra plus diffuser ces images sans floutage.

Ces images, nous en avons besoin, je le disais, des images scandaleuses des violences disproportionnées des forces de police qui se sont déchaînées ce lundi 23 novembre, ces images d'êtres humains sortis de leur abri de fortune sous le symbole même de notre République qui nous choquent et nous indignent.

Nous voulons condamner fermement ces violences tout comme nous condamnons avec la même force, le tabassage subi par un policier à l'issue de la manifestation de samedi dernier et plus généralement les violences à l'encontre des forces de l'ordre et les cassages dont les commerçants ont notamment été victimes.

L'escalade de la violence doit cesser et l'inverse nous exposerait à renforcer des failles irrémédiables dans notre contrat social et dans l'exercice de notre démocratie. Ceux qui théorisent cette doctrine inefficace et destructrice, qui l'élaborent et qui commandent aux forces de l'ordre de la faire appliquer doivent partir. Car quand la police de M. Lallement violente, humilie, tabasse, effectivement, pour reprendre ses mots, « Nous ne sommes pas du même camp. » Et le nôtre, c'est, sans ambiguïté aucune, celui de la République. Je vous remercie.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Sur le fond, je suis d'accord avec l'essentiel du vœu. Je salue au passage la mention du préfet Grimaud qui a été un grand préfet de police de Paris en son temps. Avec ma casquette de parlementaire, j'ai voté non seulement contre l'article 24, mais contre l'ensemble de la loi sécurité globale. Et je me retrouve dans de nombreux propos qui viennent d'être dits.

Mais sur la forme, j'ai vraiment l'impression qu'il ne s'agit pas d'un vœu à l'échelle parisienne. Même si dans le vœu, il s'agit d'une sanctuarisation de Paris, dans tout l'exposé, il s'agit d'une question nationale. C'est pourquoi je suis sensible à la remarque d'Éric AZIÈRE suggérant que ce vœu tombe sous l'un des articles de notre nouveau règlement intérieur. Du moins aura-t-il donné la possibilité aux uns et aux autres ici d'exprimer leur position, ce qui est fondamental en démocratie, nous le savons.

DÉLIBÉRATION N°220

– **V14 2020 27 - Vœu présenté par le PCF et la Majorité relatif au droit à manifester librement**

Rapporteur : M. Maxime COCHARD

Article Unique : après discussion, le vœu est amendé à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 22 dont 2 pouvoirs

- Pour : 22 dont 2 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 7 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY , E. AZIÈRE C. VILLANI,)

– **V14 2020 28 - Vœu présenté par le PCF relatif à l'accès aux droits et aux services publics**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire.

C'est un constat sur l'accès aux droits et aux services publics qui est de plus en plus compliqué pour nos concitoyens, qu'il s'agisse de la CNAM, du centre des impôts, de Pôle Emploi, de la CAF, de la préfecture de Police, puisqu'ils découlent directement de l'action des politiques publiques qui donne priorité à la transformation numérique de nos administrations.

Nous pouvons considérer qu'aucune organisation administrative, qu'aucune évolution technologique ne peut être défendue si elle ne va pas dans le sens de l'amélioration du droit des citoyens, cette évolution administrative ou technologique tendant à réduire l'accueil des usagers qui conduirait à priver de leurs droits certains et certaines d'entre eux, à exclure encore davantage de personnes déjà exclues, soit par la langue, soit par la difficulté à l'accès au numérique.

Nous pouvons considérer que la place de ce volet des politiques publiques de l'état favorise la fermeture aléatoire de ces services physiques.

Nous pouvons considérer que, dans le territoire parisien, de plus en plus d'usagers sont confrontés aux fermetures souvent aléatoires de ces services, qu'il leur est demandé de prendre rendez-vous *via* un service numérique, ce qui cause le problème de l'égalité devant le droit d'accès.

Nous pouvons considérer que cette évolution est aussi un obstacle supplémentaire pour nombre de personnes surtout quand elle est souvent mise en place « à marche forcée », sans tenir compte des réalités et des possibilités de chacune et chacun des usagers, et qu'elle s'accompagne de difficultés techniques importantes et persistantes.

Nous pouvons considérer que dans notre arrondissement le centre de sécurité sociale, rue Didot, est fermé depuis le mois d'avril, bien qu'ayant été rénové en 2019, ce qui oblige les usagers de notre arrondissement à se rendre dans le 15^e ou dans le 13^e. Madame la Maire a interrogé le directeur de la sécurité sociale qui a une réponse quelque peu compliquée en avançant que dans cette période COVID, c'était fermé parce que ce centre était affecté à une recherche numérique. Il avait été demandé que la date de réouverture soit affichée et d'en informer les usagers.

Nous demandons à Mme la Maire de Paris toute sa vigilance concernant l'accès aux services publics sur le territoire parisien, et d'interpeller Mme Amélie de MONTCHALIN la ministre de la Transformation et de la Fonction publique pour préserver la vocation des services publics qui sont un gage d'égalité et de traitement pour tous-tes. Merci.

DÉLIBÉRATION N°221

– V14 2020 28 - Vœu présenté par le PCF relatif à l'accès aux droits et aux services publics

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs
- Pour : 29 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Marie-Claire, vous retirez le vœu 29, c'est ça ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous retirons ce vœu qui n'est plus d'actualité.

M. GHANEM

Je voulais profiter de ce vœu pour apporter une réponse à une remarque que vous avez faite tout à l'heure concernant l'exonération des droits de terrasse.

Je vous confirme que les droits de terrasse sont exonérés jusqu'en juin 2021. Cela a été voté lors du dernier Conseil de Paris.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Terrasses éphémères.

– V14 2020 30 - Vœu présenté par M^{me} M. - C. CARRÈRE-GÉE relatif au sculpteur Jean CARDOT

Rapporteuse : M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous remercie Merci Madame la Maire.

Le grand sculpteur Jean CARDOT, né à Saint-Étienne en 1930, est décédé en octobre dernier dans le 14^e arrondissement où il a résidé depuis 1949 jusqu'à sa mort, rue Ledion, puis Villa Mallebay.

Élu membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1983, il en fut le président en 1992 puis en 1997. Il avait été professeur et chef d'atelier à l'École des Beaux-Arts de Lyon, puis à celle de Paris. Il avait commencé la pratique de la sculpture dès l'âge de onze ans, en pleine Seconde Guerre mondiale.

En 1951, il a renoncé au professorat par souci d'indépendance et non par manque d'intérêt pour l'enseignement, qu'il reprit plus tard au sein de l'Académie des Beaux-Arts de Paris entre 1974 et 1995. Il fut également pensionnaire de l'Académie de France à Madrid de 1957 à 1959.

Il a été primé de nombreuses fois au cours de sa carrière : Grand Prix de Rome, Prix Antoine Bourdelle, Prix Brantôme, Prix Paul Baudry de la Fondation Taylor. Jean CARDOT a réalisé régulièrement dans le cadre de commandes publiques des sculptures que l'on peut qualifier de « monumentales », que chacun connaît à Paris puisqu'il a une place particulière dans l'espace public parisien.

Quelques jours avant que ne décède l'artiste, les éditions du musée Rodin avaient publié dans le tout premier numéro de leur nouvelle collection d'actes de colloques, Art et mémoire un article consacré au sculpteur, *Le Pas des siècles : les grands hommes de Jean CARDOT et le Balzac de Rodin*, preuve que la recherche universitaire en histoire de l'art a commencé à étudier scientifiquement l'œuvre de Jean CARDOT.

Afin de faire honneur à l'ensemble de son œuvre, à la présence qu'elle a à Paris, mais aussi au rôle éminent joué par Jean CARDOT dans la transmission du savoir à l'École des Beaux-Arts de Paris, et

dans son soutien constant aux femmes artistes, le Conseil du 14^e arrondissement, sur notre proposition, forme le vœu :

- Qu'une rue de notre arrondissement porte le nom de Jean CARDOT ;
- Que la Mairie de Paris s'engage pour contribuer à concrétiser le projet d'Espace culturel Jean CARDOT, qu'il avait prévu pour présenter, outre les commandes publiques, son abondante œuvre personnelle encore inconnue du grand public. L'enjeu est de présenter au sein de cet espace, et notamment à la jeunesse, dans le 14^e arrondissement, des œuvres de sculpteurs parisiens et tout particulièrement celles de Jean CARDOT.

Je vous remercie.

M^{me} TONOLLI

Merci Madame CARRÈRE-GÉE. Ma chère collègue, nous sommes favorables à l'adoption de ce vœu afin de rendre hommage au sculpteur de réputation mondiale, Jean CARDOT, qui a réalisé la majorité de sa création dans le 14^e arrondissement et qui est malheureusement décédé le 13 octobre dernier.

Jean CARDOT a vécu très longtemps dans le 14^e, il est arrivé dans notre arrondissement dans les années 50. Il avait d'abord installé son atelier d'artiste au 18 rue Ledion avant d'occuper la Villa Mallebay qui était devenue sa résidence principale et où sont mises en valeur nombre de ses œuvres.

Ce lieu a été entièrement revu par l'architecte Jean-Louis NOUVIAN et si je l'évoque, c'est parce que, avec Jean CARDOT, ils ont poursuivi leur collaboration avec le projet de centre culturel que vous évoquez bâti en face de chez Jean CARDOT sur l'emplacement d'un ancien garage.

Sur cet espace culturel et le soutien de la Ville et de la Mairie du 14^e, nous avons pris attache avec l'exécuteur testamentaire de Jean CARDOT pour connaître les perspectives de développement de cet espace afin de le faire rayonner et connaître des habitants du 14^e, et plus largement des franciliens, pour faire connaître l'œuvre de ce grand artiste qui aimait partager la vie des habitants de l'arrondissement, des plus célèbres aux plus modestes. Je n'ai jamais eu l'honneur et le plaisir de le croiser, mais plusieurs habitants de l'arrondissement m'en ont souvent parlé, notamment le dimanche sur le marché de la Porte de Vanves.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons votre vœu. J'en profite pour dire que nous accompagnons également le Conseil de quartier Didot-Plaisance-Porte de Vanves qui nous a sollicités pour un projet dans lequel ils souhaitent ériger une œuvre de Jean CARDOT dans le quartier où il habitait.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup. Ce n'est que justice, mais cela me touche beaucoup. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Je suppose, Marie-Claire, que vous le déposerez au Conseil de Paris.

DÉLIBÉRATION N°222

– V14 2020 30 - Vœu présenté par M^{me} M. - C. CARRÈRE-GÉE relatif au sculpteur Jean CARDOT

Rapporteuse : M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs
- Pour : 29 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2020 31 - Vœu présenté par M. C. VILLANI relatif à la mise en valeur du couvent et jardin situé au 7-11 impasse Reille

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Comme vous le savez, le site remarquable du Couvent et jardin des Sœurs Franciscaines, situé dans notre arrondissement au 7-11 impasse Reille, entre l'impasse et l'avenue Reille, a fait l'objet, en octobre 2019, d'un projet immobilier de 152 logements répartis sur plusieurs immeubles allant jusqu'à sept étages.

Ce site d'un hectare est un lieu inspirant, cher aux habitants du quartier, avec des bâtiments patrimoniaux logés dans un précieux poumon vert. Tel qu'il a été conçu, le projet réduirait de manière drastique le jardin, et des arbres centenaires seraient abattus. La chapelle, patrimoine architectural atypique, serait irrémédiablement abîmée.

L'association « Exemplarité 14 » s'est, dans un premier temps, mobilisée contre ce projet destructeur et je salue leur action déterminée. La Commission Reille du Conseil de quartier Montsouris-Dareau continue de réfléchir à la meilleure manière de valoriser ce quartier.

Le permis de construire a été rejeté en octobre dernier. Cependant, un nouveau permis de construire est en préparation.

Un projet alternatif est proposé par la Commission Reille du Conseil de quartier Montsouris-Dareau, qui effectue depuis longtemps ce travail approfondi. Le Conseil propose de préserver l'ensemble des bâtiments actuels, et de développer dans le Couvent des activités artistiques et culturelles en créant un musée du vitrail dans la Chapelle, en y installant des ateliers et des résidences d'artistes et un centre de transition écologique. Le site serait aussi destiné à la solidarité à travers le maintien du foyer d'insertion existant, l'installation d'une ressourcerie solidaire, de jardins partagés, ainsi que l'ouverture de toutes les activités à la formation et à l'insertion professionnelle.

Convenablement réorganisé, le jardin maraîcher sera un formidable lieu de découverte de la permaculture pour les habitants et les élèves de notre arrondissement. L'espace vert protégé de 4 400 m², situé entre le parc Montsouris et celui de l'hôpital Sainte-Anne, représente une réserve écologique dont l'importance est reconnue par les spécialistes pour assurer la chaîne de continuité dans le Sud parisien. C'est aussi un facteur de rafraîchissement pour les grosses chaleurs à venir. Des ateliers citoyens et professionnels autour de la biodiversité ainsi qu'un centre d'enseignement pour la transition écologique constitueraient un bel outil pédagogique pour les écoles du quartier.

Tout à l'heure, nous parlions de grand principe à mettre en œuvre dans un nouveau PLU, je pense que pour ce faire, il convient d'abandonner le programme immobilier délétère qui s'est préparé dans ce secteur et à la place, de soutenir le projet de la commission Reille du Conseil de quartier Montsouris-Dareau et de l'accompagner au plan juridique et financier.

M^{me} BERTRAND

Une grande partie des réponses ont été apportées pendant la campagne municipale.

Nous sommes, comme vous l'avez dit, très attachés au caractère remarquable de cet espace. Raison pour laquelle nous avons, à plusieurs reprises, refusé les permis de démolir et de construire présentés par le promoteur. Nous poursuivons le dialogue avec lui afin de réorienter le projet conçu initialement.

Je rappelle brièvement les engagements que nous avons pris pendant la campagne électorale : une réduction de la surface de planchers, créée pour garantir la vocation du site d'être un espace vert et un réservoir de biodiversité, la préservation de la majorité du bâti et des qualités patrimoniales, en particulier la chapelle et le bâtiment conventuel, la mise en valeur de la faille donnant sur l'impasse Reille et la création d'une percée supplémentaire sur la place Claudius-Petit devant l'école de la Sibelle de manière à ouvrir le site et à donner à voir l'espace vert, une ouverture et une accessibilité au public de ce jardin et un maintien du foyer.

La concertation a été menée tout au long de 2019. Elle a commencé en février par une réunion publique, s'est poursuivie par des ateliers de concertation, une participation d'un représentant au jury de concours et des réunions publiques. Le promoteur travaille à un nouveau permis de construire. Nous nous sommes engagés auprès de la Commission Reille et du Conseil de quartier à ce que ce nouveau projet soit présenté aux habitants.

Je conclus en rebouclant avec l'intervention de Madame la Maire sur l'occupation temporaire des Grands Voisins. Pendant la durée du dépôt et du début des travaux, une occupation temporaire, des

Petits Voisins, est prévue à Reille. Elle devrait débiter assez rapidement en décembre avec la même équipe que celle des Grands Voisins. Elle intégrera pleinement les habitants du quartier, les riverains du projet qui veulent s'y investir.

J'invite donc cette assistance à voter contre ce vœu.

M. DURAND

Merci, Monsieur VILLANI pour ce vœu que vous avez lu fidèlement et qui émane très probablement directement du Conseil de quartier. Nous pouvons d'ailleurs nous poser la question de savoir pourquoi le Conseil de quartier ne l'a pas déposé.

Je partage une moitié du vœu, celle de rompre avec le programme immobilier délétère. Je crois qu'Agnès BERTRAND vient d'expliquer en quoi le programme immobilier que vous décrivez n'est plus celui qui est sur la table actuellement, y compris avec le promoteur. Elle a expliqué toutes les raisons qui faisaient que ce programme allait évoluer. Cette évolution vient aussi de l'apport des écologistes entre les deux tours. Oui, nous sommes attachés à un espace vert ouvert au public et avoir une continuité de corridor écologique.

En revanche, sur la question de soutenir le projet de la commission Reille, si une annexe à votre vœu plus précise avait été jointe, nous aurions peut-être pu voter pour. Mais en l'état actuel, les choses sont floues. La commission sera bien associée, comme l'a dit Madame la Maire, aux progrès.

En conséquence, nous nous abstenons sur ce vœu.

M^{me} PETIT

En 2019, avant le premier tour, entre les deux tours, après le deuxième tour et en décembre 2020, je maintiens ma position que j'ai exprimée publiquement lors de nombreuses réunions publiques ici, à la Sibelle, et ailleurs.

L'essentiel est que nous soyons d'accord pour avancer dans cette direction.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Même observation. Ce projet immobilier est une densification du site.

Malheureusement, je n'ai pas les éléments nécessaires pour apprécier la pertinence, la faisabilité et le coût de ce projet alternatif que je trouve flous. Nous ne pouvons donc pas nous engager sur ce vœu.

Je constate que cela commence à devenir une habitude. Dès que vous avez un projet où vous comptez densifier à mort, vous faites une occupation temporaire festive pour amuser la galerie pendant un moment. Je ne sais pas si cela marchera à chaque fois.

M^{me} PETIT

Nous raconterons comment il est très facile de refuser deux permis de construire à un promoteur qui pourrait largement attaquer cette décision.

DÉLIBÉRATION N°223

– V14 2020 31 - Vœu présenté par M. C. VILLANI relatif à la mise en valeur du couvent et jardin situé au 7-11 impasse Reille

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

Article Unique : après discussion le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 18 dont 2 pouvoirs

- Pour : 2 dont 0 pouvoir

- Contre : 16 dont 2 pouvoirs

(D. ANTONELLI, A. BERTRAND, A. BOUABBAS, J. CABOT, C. CHEVALIER, M. COCHARD, E. de FARAMOND, A. GHAI, Z GHANEM, V. GUENANEN, H. MERMBERG, C. PETIT, O. POLSKI, P. RABADAN, H. SANCHES RUIVO, M. TONOLLI)

Abstentions : 11 dont 2 pouvoirs

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, G. DURAND, G LARDY-WORINGER, F LETISSIER, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY, J. MARCHAND, S. MATMATI, S. PARISOT)
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je vous remercie pour votre endurance.

Je remercie également celle de la direction des services qui a réussi à faire financer les nouveaux vitraux de la salle des mariages, en plus de nous avoir supportés très longtemps ce soir. Ainsi, nous n'avons plus froid dans la salle. La restauration a été assurée par les ateliers Duchemin du 14^e arrondissement.

(Applaudissements.)